



Préliminaire
La version finale soumise sous peu comprendra des illustrations

**Mémoire soumis à l'Office de Consultation Publique de Montréal
Création d'un Parc Nature à l'échangeur Turcotte**

15 novembre

Montréal, le 15 novembre 2018

**Mémoire soumis à l'Office de Consultation Publique de Montréal
Création d'un Parc Nature à l'échangeur Turcot**

Monsieur le Président, mesdames les commissaires,

Il nous fait grandement plaisir de répondre à votre demande de présenter un mémoire dans le cadre des audiences publiques sur la création d'un Parc Nature dans le terrain devenu libre à la suite des travaux de réhabilitation de l'échangeur Turcot.

Nous félicitons la Ville pour l'audace manifestée dans cette démarche. L'échangeur Turcot est l'un des plus, si non le plus, fréquenté de tout le Québec. De plus, il est une la porte d'entrée la plus importante Montréal particulièrement quand nous considérons qu'il se trouve sur la voie principale d'accès au centre-ville pour un grand nombre de résidents et touristes qui arrivent par l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau.

Ce projet répond à des attentes autant qu'à des nécessités, tant du point de vue du transport, que de l'accessibilité que des besoins de requalifications des quartiers avoisinants. Longtemps une coupure «sauvage» dans le paysage, cet espace a été abandonné comme étant ingrat et où il était mieux de s'en détourner que d'y faire face. Dans un monde où les changements climatiques autant que le besoin de remettre à jour nos infrastructures et nos quartiers sont au cœur de toutes les préoccupations. Il est grandement temps que Montréal travaille avec acharnement chaque fois qu'une occasion se présente, afin de requalifier notre ville, la rendre plus conviviale, verte et durable. Si l'échangeur est le symbole nécessaire de la mobilité des véhicules, le Parc Nature, ou l'Écoterritoire selon l'appellation finale à retenir, se doit d'être le symbole de la mobilité active du respect de l'environnement et à l'avant-garde d'un savoir-faire montréalais et doit par le fait même répondre aux plus hauts standards de qualité tant au niveau de la conception que dans réalisation et éventuellement dans son entretien.

Dans les pages qui suivent nous partagerons avec vous nos préoccupations, et certains de nos souhaits, autant comme résidents du secteur que comme professionnels qui ont consacré des décennies à réfléchir et œuvrer en tant qu'architectes paysagistes, designers urbains dans le domaine de la création des espaces verts et de l'aménagement tant au Canada et qu'ailleurs. Créer un parc, peu importe sa localisation ou sa grandeur relève d'un savoir-faire très sérieux. Les Architectes Paysagistes sont formés pour aborder cette complexité qui allie la science, les études sociales autant que le design et l'écologie. Le processus doit, en tout temps, suivre une rigueur infaillible afin de répondre de la manière la plus adéquate aux multiples attentes et contraintes qu'un tel projet requiert.

Respectueusement soumis par



Vincent Asselin, C.Q., FCSLA
Architecte paysagiste



Malaka Ackaoui, FCSLA, FOUQ
Architecte paysagiste et Urbaniste

LE MANDAT DE LA COMMISSION

Le texte suit est extrait des documents d'information soumis par la Commission, il sert à cadrer notre réflexion et à identifier les variables à considérer.

l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques

En 2004, la Ville de Montréal a mis en place sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (PPMVMN). Cette politique vise à concilier le développement urbain et la conservation de la nature, et ce, afin de maintenir la biodiversité et d'offrir à la population l'occasion d'établir un lien de proximité avec la nature. Elle a permis d'identifier dix secteurs, appelés Écoterritoires, où la protection, la valorisation et la création des espaces naturels ont été jugées prioritaires. On compte parmi ces secteurs l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques, située dans les arrondissements Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Au cœur de cet Écoterritoire, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) procède actuellement à la reconstruction de l'échangeur Turcot. Ces travaux incluent le verdissement des abords autoroutiers ainsi que l'aménagement d'une zone tampon au pied de la falaise Saint-Jacques qui intègre des milieux humides et une piste multifonctionnelle. Le déplacement des voies autoroutières et ferroviaires libère un espace de près de 43 hectares dans l'Écoterritoire qui est largement hypothéqué par un ensemble de contraintes au développement.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) propose un projet de mise en valeur de l'Écoterritoire par la création d'une nouvelle entrée de ville verdoyante et symbolique de la métropole, dans un secteur actuellement largement minéralisé et inaccessible à la population. La proposition du SGPVMR s'articule autour de trois composantes principales :

- 1- Aménager un nouveau grand parc dans l'ancienne cour Turcot;
- 2- En collaboration avec le MTMDET, réaliser une infrastructure verte permettant la création d'un lien nord-sud pour les piétons et les cyclistes;
- 3- Doter la métropole d'une entrée de ville innovante et emblématique.

La réalisation du concept permettra de :

- Contribuer à l'augmentation d'aires protégées en milieu urbain, relativement à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (cible de 10 % de milieux naturels protégés);;
- Doter l'agglomération d'un nouveau parc en complémentarité au réseau des parcs afin d'élargir son offre de services aux citoyens dans un secteur minéralisé;

- Offrir des infrastructures qui favorisent des déplacements actifs, sécuritaires et confortables et qui améliorent l'accessibilité aux principaux générateurs d'affluences situés de part et d'autre de la falaise Saint-Jacques notamment en facilitant l'accessibilité à la piste cyclable du canal de Lachine;
- Marquer de manière distinctive une entrée importante du territoire montréalais;
- Créer un point d'attrait qui permet d'envisager la requalification de ce secteur plutôt marginalisé par le développement industriel.

On retient les points suivants dans l'historique du projet :

CG13 0482 - 19 décembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour un plan de mise en valeur de la falaise Saint-Jacques pour une somme maximale de 149 802,05\$, taxes incluses.

CE13 0429 - 10 avril 2013 - Adopter un budget supplémentaire de revenus et de dépenses de 2 500 000 \$, entièrement financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec (MAMROT), pour réaliser des études en lien avec les projets d'envergure et qui sera réparti selon les indications prévues au présent dossier entre le Service de la qualité de vie, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement ainsi que la Société du Parc Jean-Drapeau.

CM04 0861 - 13 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Mandat de l'OCPM

Afin de s'assurer que les citoyens ainsi que les acteurs économiques et institutionnels soient impliqués dans cet exercice de planification, la Ville souhaite qu'un mandat de consultation publique, en amont du projet, soit confié à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). L'ensemble de la démarche sera sous la responsabilité de la Ville, promoteur du projet, en collaboration avec le MTMDET.

Par cette démarche de concertation, la Ville souhaite entendre les citoyens par rapport à cette proposition et connaître leurs attentes et besoins face aux différentes composantes de ce projet. En fonction du programme convenu, l'OCPM tiendrait des activités permettant aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations par le biais notamment de séances d'informations, d'ateliers créatifs, d'interceptions ailleurs sur le territoire visé par le projet et de séances d'audition de mémoires.

Les résultats de cet exercice permettront à la Ville de préciser les propositions d'aménagement et de programmation pour qu'ils soient en adéquation face aux attentes de la population. De plus, cette démarche permettra de mobiliser la communauté autour de ce projet qui prendra place à la suite des travaux de l'échangeur Turcot.

Fin du texte cité!

L'extrait du texte ci-dessus illustre plusieurs des enjeux reliés au secteur à l'étude et tente de définir la problématique du projet. Cependant, comme il est ressorti à plusieurs reprises durant les séances d'informations plusieurs des termes, des enjeux et même de la problématique reliée à ce projet sont soit mal compris par les résidents ou mal exprimés par les autorités municipales. Citons :

La notion de Écoterritoire

De manière détournée, et parfois difficile à comprendre pour les résidents, le service des Grands Parcs a fournis des explications sur la notion de Écoterritoire. Il est très compréhensible que les résidents soient encore confus sur cette question. D'autant plus que dans le texte cité en haut, on mentionne que l'office tiendra des consultations afin

« ...de connaître les besoins et les attentes de la population concernant le développement et l'aménagement d'un grand parc dans l'Écoterritoire de la falaise Saint-Jacques.»

Citons que durant les séances d'information, il a été dit à plusieurs reprises que nous étions en présence de deux espaces distincts. D'une part le Parc Nature dans l'espace laissé libre par la requalification de l'autoroute et d'autre part l'Écoterritoire de la Falaise St-Jacques. Suite à au moins une question spécifique de la part d'un citoyen, il a été clarifié que ces deux espaces sont différents, mais qu'ils pourraient être intégrés éventuellement.

Ceci peut à priori sembler trivial, mais en réalité c'est loin de l'être. Quand on définit un secteur à l'étude et une problématique d'aménagement ces aspects sont fondamentaux et doivent être murement réfléchis car ils ont un impact direct sur les résultats de la démarche.

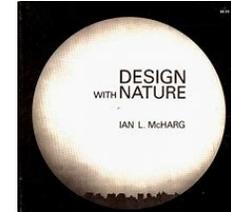
Cependant, nous comprenons qu'une première énonciation d'un projet peut, et doit si cela s'impose, être reconsidérée en cours du travail. Ce genre de rétroaction est très sain dans toute démarche de conception autant que dans le cadre d'une démarche consultative.

En tant que résidents de l'arrondissement CDN-NDG nous constatons le manque d'envergure de la vision mise de l'avant. Conscients qu'il faille certainement camper le projet dans certaines balises, il nous semble cependant que le projet se cantonne dans des limites administratives sans aller au fond de la question.

Même si nous sommes conscients qu'il faille circonscrire un site à l'étude, il faut tout de même reconnaître que les attentes des résidents riverains à la Falaise et au Parc Nature réclament presque unanimement une vision beaucoup plus ouverte et inclusive de l'aménagement de ce territoire.

À juste titre, certains résidents ont relevé la pertinence de relier des espaces tels que ceux du Canal-de-Lachine, de l'hôpital Douglas, du parc Angrignon, le site de du Golf de Meadowbrook et le parc Terry Fox ainsi que d'autres espaces adjacents à l'Écoterritoire de la Falaise. Ce projet semble faire l'unanimité sur le besoin de passer au-delà des frontières administratives relevant de la Ville, des arrondissements ou du Ministère afin de repenser ce bout de ville qui le réclame depuis fort longtemps.

Il est certes plus facile de travailler dans les cadres administratifs et légaux existants mais comment plus prometteur et riche pour la société de décroquer le site qui souffre depuis des décennies de son morcellement. Ceci s'appelle assumer un leadership! De plus, tel que disait si clairement **Ian McHarg** dans son ouvrage magistral **Composer avec la Nature** (1960) les zones naturelles ne connaissent pas les limites créées par l'homme et ainsi les limites biophysiques et naturelles doivent être celles suivies lors de projets d'envergure territoriale (citation libre). Cette approche est toujours d'actualité encore aujourd'hui.



La Falaise

La ville a tout de même fait des actions assez remarquables sur la Falaise St-Jacques dans les années 1980. En effet, le service des parcs d'alors avait mis de l'avant une initiative à la fine pointe de la technologie et de la recherche afin de « renaturaliser » la falaise que plusieurs appelaient alors un dépotoir à ciel ouvert. Ce que nous avons aujourd'hui sur cette falaise est directement le legs d'un travail acharné qui s'est fait à contrecourant d'usages urbains qui se démarquaient par un laisser-aller immonde. Cette friche, aussi faible soit-elle, demeure tout de même un fort potentiel naturel et écologique pour ce secteur et pour toute la ville.

Il est important de noter que cet espace est partagé par les arrondissements Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Ce dernier possédant l'espace jusqu'à la crête des eaux, tandis que la grande partie de l'espace « renaturalisé » de la falaise appartient au quartier Centre-Sud. Comment pouvons-nous gérer un territoire aussi sensible par un tel découpage administratif?

La réponse est fort simple! Cela est impossible!

En quelque sorte ce fait particulier est à la base des nombreux conflits entre les usages commerciaux/industriels permis le long de la rue St-Jacques et le potentiel écologique et environnemental de la Falaise. Il faut prendre immédiatement les mesures administratives ou légales afin de remédier à cette situation et de permettre à l'Écoterritoire de prendre sa place. Un leadership s'impose!

La Ville devrait décréter non seulement la Falaise mais aussi plusieurs des terrains avoisinants associés afin d'offrir un vrai Écoterritoire intimement connecté aux conditions locales et environnementales. La redéfinition de ce territoire doit englober une requalification complète de tous les secteurs avoisinants incluant la rue Saint-Jacques et le quartier Saint-Raymond, la Falaise proprement dite, les emprises des infrastructures de transport le future parc Nature et tous les espaces attenants qui mènent vers le Canal de la Chine, et le quartier Centre-Sud. L'Écoterritoire a tout le potentiel d'être la pierre angulaire et le cœur d'une vision urbaine moderne et verte recousant des secteurs multiples sous une seule et grande vision.

L'amorce de la requalification de la rue Notre-Dame est un bon geste dans ce sens, mais encore trop limité dans sa portée. Un tel travail pour être efficace et finement inséré dans son contexte doit se développer dans une vision globale. Si l'on attend que la rue Notre-Dame soit requalifiée avant d'amorcer le travail sur le Parc Nature, tel que préconisé actuellement, nous ajouterons de nouvelles contraintes inutiles dans la conception

du parc Nature tout en manquant des opportunités qui seront à jamais impossibles à réaliser. Dans la requalification de la rue Notre-Dame nous devons embrasser la complexité de la problématique sous-jacente à la création d'un Écoterritoire-parc-Nature. L'échelle, les enjeux, les attentes et éventuellement les moyens nécessaires sont tout simplement à des années lumières les uns des autres. On doit cesser de morceler le territoire et d'apporter des solutions à la pièce. Il ne doit pas y avoir un projet de requalification de la rue Notre-Dame, un projet de Falaise St-Jacque, un projet de dalle-Jardin ou un projet de parc Nature... on doit faire de cet ensemble une seule et même vision, riche ouverte et innovante.

La Falaise doit faire partie d'un ensemble complet qui allie à la fois les besoins de la Métropole autant que ceux des résidents immédiats du quartier St-Raymond (NDG) et du Centre-Sud. L'heure est à la réflexion et à l'intégration et non au morcellement du territoire. Rare sont de telles occasions et il faut les saisir au bond.

Lors des séances d'information une question spécifique fut posée : Est-ce que le parc fait partie de l'Écoterritoire? La réponse fournie fut claire, le parc tel que défini Ne FAIT pas partie de l'Écoterritoire.

Et on ajouta, que quoique que le parc n'en fasse pas partie il n'est pas exclu qu'il puisse en faire partie éventuellement.

Définition d'un Écoterritoire

Tel que décrit par le service des Grands Parcs, un des objectifs de la ville est de

« Contribuer à l'augmentation d'aires protégées en milieu urbain, relativement à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (cible de 10 % de milieux naturels protégés) »;

Ainsi fut créé l'Écoterritoire de la Falaise St-Jacques. Nous comprenons que cette reconnaissance n'est qu'une étape préparatoire en vue de planifier le site et d'éventuellement répondre aux buts visés, soit de protéger 10% du territoire montréalais. Le site n'a aucune reconnaissance formelle. Notons aussi, que quoique l'objectif est important et en soit significatif, il est difficile à atteindre. Pourtant, cet objectif est inférieur à la recommandation des Nations Unies qui vise une réserve de 17%. Montréal est donc en mode actif et les efforts doivent être constants, immédiats et soutenus pour atteindre aussi rapidement que possible sa cible de 10%.

L'ajout du parc Nature dans le secteur de l'Écoterritoire et le désenclavement administratif qui morcelle ce même territoire constituent des appuis non seulement pour cet aspect de la problématique mais aussi pour offrir une réponse généreuse aux attentes pressantes de citoyens.

Les critères définissant un Écoterritoire

Il est entendu qu'un Écoterritoire doit contenir minimalement 75% d'espaces naturels et au plus 25% d'aires anthropiques. Plusieurs citoyens furent confondus par ce critère, nous croyons que ceci fut essentiellement causé par un manque de clarté et de fermeté dans les informations

fournies aux résidents lors des séances d'information. Pour nous, ce critère est très clair, cependant il ne doit pas être utilisé afin de passer outre les objectifs du projet. Dans la tergiversation entre ce qui est compris et non-compris, tel que les sentiers piétons dans les zones « naturelles » qui ne se comptabilisent pas dans les zones anthropiques, et le 25% de zone anthropique permis dans la définition on peut vite se trouver dans des situations confuses qui risquent d'ouvrir la porte à des choix douteux. On peut trop souvent utiliser ces règles afin de faire ou de ne pas faire certaines choses, quand ici nous devrions être guidés beaucoup plus par une réflexion profonde et un savoir-faire exemplaire plutôt que des normes vagues et imprécises.

Programmation et Activités d'un Écoterritoire

Partant d'une mission, des enjeux et de la définition de ce que veut être le parc Nature, toutes fonctions ou activités qui ne répondent pas directement à l'objectif d'un Parc Nature, devront être immédiatement bannies de la programmation ou des considérations d'aménagement. À titre d'exemple, des activités sportives intenses, quoique qu'elles puissent répondre à des demandes et ou des besoins de la part de citoyens, elles doivent être à priori refusées dans la programmation d'un parc Nature ou d'un Écoterritoire.

D'autres considérations telles que l'accessibilité au parc via l'usage de voitures privées seraient également à revoir. Nous croyons fortement que la place de la voiture devra être réduite, voire interdite. Une programmation ainsi développée, serait un geste simple et fort mais nécessaire dans l'amorce des changements qui s'imposent. Nous devons immédiatement amorcer un changement dans nos façons de faire privées et collectives et ainsi nous assurer que toutes nos actions mènent vers une prise de conscience nécessaire face aux changements environnementaux / climatiques qui sont maintenant irréversibles. La transition ne peut être constamment reportée et comme un souhait pieux reportée aux calendes grecques.

Programmation des activités

Ce projet semble s'inscrire parfaitement dans un concept de mobilité active, il est presque ironique qu'il ne soit encerclé que par des voies véhiculaires dont une autoroute.

Ainsi, tout doit être mis de l'avant pour supporter le transport actif, marche, vélo, transport collectif ce qui implique que l'on devrait dès maintenant bannir l'approche traditionnelle de l'accès par véhicule particulier. Cette forme de transport accapare beaucoup trop d'espace et de ressources dans un milieu qui est somme toute assez restreint. Le parc Nature actuellement considéré ne couvre que 30 hectares. En tant qu'espace vraiment naturel cette superficie est tout de même faible. Englober immédiatement l'Écoterritoire de la Falaise nous semble d'une urgente nécessité.

Ainsi, on doit ici **MAXIMISER la présence de la nature** pour s'en servir comme moteur éducatif, pour la contemplation, la découverte et la compréhension des processus naturels. Il s'agit également d'établir un dialogue entre les gens et la nature en ville.

L'aménagement du parc ne doit pas être en compétition avec des activités non essentielles à la mission telles que des activités sportives traditionnelles, à des grandes aires de stationnements ou toutes autres activités qui sont en contradiction avec la mission du parc (qui demeure à être développée).

Cette vision inclusive semblait largement partagée par une majorité de citoyens consultés, qui entrevoyaient un parc Nature et non un parc urbain. Lors de la dernière séance d'information, une citoyenne ne comprenait pas que, selon elle, les citoyens avaient été encouragés à proposer un concept de parc avec 25% d'espace aménagé. Son questionnement était pourquoi pas entièrement naturel? Peu importe que ceci soit une incompréhension ou pas, le souhait était d'avoir essentiellement un parc naturel. Finalement, quoique nous n'ayons pas participé aux ateliers d'idéation nous ne pouvons pas passer sous silence ce qui nous apparait comme une faiblesse dans le processus.

Lorsque nous avons consulté les résultats des ateliers, nous avons été surpris de l'intégration de terrains sportifs dans plusieurs des propositions. Nous avons également constaté que dans les formes préétablies ou suggérées pour la préparation des propositions par les résidents, les organisateurs avaient fourni des modèles à l'échelle de terrains sportifs, au même titre que d'autres composantes de design à être utilisées. Il faut noter que d'offrir de telles outils de conception peut induire fortement vers certains résultats (soit désirés ou tout simplement pas issus de la réflexion et attentes des citoyens). Si des modèles de terrains sportifs sont offerts, les participants aux ateliers comprendront que ces activités peuvent ou doivent faire partie de la planification. Cette simple suggestion de forme peut diriger et influencer les choix des citoyens. Méthodologiquement parlant ceci nous parait une lacune dans le processus suivi. Il est important de tenir compte de ces sources de confusion dans les recommandations de l'OCPM.

Milieu humide et présence de l'eau

Le thème de l'eau est présent dans des documents présentés par la Ville en vue de la tenue des ateliers avec les citoyens, de même que dans le vocabulaire et ou objectifs du Ministère. Ainsi il n'est pas surprenant que presque toutes les propositions résultant des ateliers donnent une part importante l'eau. Le Ministère parle même de la création d'un milieu humide au bas de la falaise.

Quoique l'eau fut depuis l'orée des temps un élément central à l'art des jardins, parcs et espaces verts, et une composante essentielle de tous les écosystèmes. Il faut cependant se questionner sur l'usage de l'eau dans ce projet.

Toujours dans la mouvance des changements climatiques, nous sommes d'avis que nous ne pouvons pas concevoir l'eau dans ce projet en devenir de la même manière qu'elle le fut par le passé. Il faut se remémorer qu'encore aujourd'hui beaucoup de grands parcs de Montréal alimentent encore leurs plans d'eau avec l'aqueduc municipal. Quoique ce legs nous parvienne d'un temps révolu, ici nous devons concevoir un parc qui s'inscrit dans les nouvelles connaissances acquises sur le cycle de l'eau, les connaissances en phytotechnologies et un changement d'attitude qui doit montrer la voie à suivre.

Les conditions environnantes du site à l'étude ne sont pas faciles, mais de ces contraintes doivent émerger de nouvelles solutions à la fine pointe de la recherche et du design. Nous sommes d'avis que l'on devrait gérer l'entièreté du secteur avec un objectif Zéro Rejet vers les égouts (*zero run*

off). Encore une fois, citons **Ian L. McHarg** (https://en.wikipedia.org/wiki/Ian_McHarg) qui a finalement compris dans son ouvrage magistral que la recharge des nappes d'eau était l'élément central de toute saine gestion des écosystèmes. Ce parc Nature, en plein cœur du plus grand échangeur autoroutier du Québec devra être au centre de cette préoccupation de la réhabilitation de l'eau en milieu urbain et de la recharge de notre nappe d'eau.

Quoiqu'une transition soit nécessaire dans l'établissement du parc, le résultat ultime devra être fixé dès le début afin d'établir une stratégie qui pourra remplir tous les objectifs et buts d'un projet durable. La gestion des eaux du parc et de son environnement immédiat devra se faire selon connaissances les plus récentes.

Montréal est une ville qui dès les années 90 a amorcé cette réflexion sur la présence et l'usage des milieux humides par la création de la Plage Jean Doré où le concept mettait de l'avant la création d'un marais filtrant pour le maintien de la qualité d'eau de baignade. Depuis, sous la gouverne de plusieurs chercheurs et praticiens une Société Québécoise des Phytotechnologies (<http://www.phytotechno.com/>) supporte le rayonnement et le développement des phytotechnologies dans l'aménagement de sites ainsi que la remédiation de problèmes environnementaux. Si l'eau venant des infrastructures environnantes est souillée, et elle l'est certainement, il sera impératif que le design de l'Écoterritoire et du Parc Nature non-seulement s'y adapte mais qu'il puisse y trouver des solutions créatives et innovantes pour devenir un moteur de changement.

Le Parc Nature - Définition de la problématique

Tel qu'exprimé dans les documents de consultation l'objectif ultime, peu importe qu'il s'agisse de l'ensemble de l'Écoterritoire ou du Parc Nature au bas de la Falaise, l'intention est de créer un parc Nature. Le service des Grands Parcs a, avec justesse, a préféré cette appellation à celle d'un Parc Urbain. Ceci implique que la conception de l'espace devra répondre à des attentes très différentes de celles poursuivies en milieu urbain. Durant la dernière séance d'information, le Président du Commission a explicitement demandé s'il était possible de renaturaliser un tel site, et si oui que la commission apprécierait recevoir des suggestions ou exemples afin d'alimenter la réflexion.

Dans le milieu de l'aménagement on utilise souvent les termes réhabilitation et renaturalisation de manière interchangeable. Pour plusieurs chercheurs il faut discerner entre Restauration, Réhabilitation et Réaffectation, on peut cependant avouer que ceci ne fait pas l'unanimité. Voici brièvement ce que l'on attend.

Restauration = toute action volontaire visant le rétablissement de la structure, de la diversité, de la dynamique et des fonctions d'un milieu naturel dégradé. La plantation de Chênes sur le site d'une ancienne chênaie en est un exemple. Le but étant de remettre à son état d'origine ou dans une trajectoire lui permettant d'effectuer un retour vers cet état.

Réhabilitation = On parle de réhabilitation lorsqu'il n'est plus envisageable de restaurer l'intégrité de composantes d'un site. Cependant, il est possible de remettre en état les principales fonctions du milieu. Par exemple, une plantation d'érables sur le site d'une ancienne chênaie en serait

un exemple. La forêt recréée ne serait pas la même qu'à l'origine, mais les fonctions d'une forêt seraient rétablies (protection du sol, captage du CO2, etc.)

Réaffectation = Imaginons la même chênaie qui aurait été coupée pour l'exploitation d'une mine à ciel ouvert. La topographie et le drainage auraient été tellement modifiés qu'il ne serait plus possible d'y faire pousser des arbres. On pourrait cependant transformer le site en milieu humide. On aurait alors « réaffecté » le site (voir dernier volume: <https://www.amisjardin.com/fr/revues/quatre-temps>).

Sans tomber dans une dialectique complexe et probablement peu productive, disons que de recréer un site aux allures Naturelles est tout à fait possible. Il y a de nombreuses contraintes environnantes, mais avec l'expertise disponible, les études préparatoires nécessaires, l'application des recherches récentes et une volonté commune de tous les intervenants de renaturaliser le site et en faire un parc Nature.

L'idée de Nature est très différente d'une période donnée de l'histoire et même selon les diverses cultures. À titre d'exemple, en Asie, et en Chine en particulier, l'idée de nature est très différente de celle que nous pouvons avoir au Québec. Pour ce peuple qui a une histoire qui remonte à des milliers d'années, le concept d'une forêt ou celui de la notion des plantes indigènes ne relève en rien de nos concepts. Donc, même dans notre espace et temps il faudra réfléchir adéquatement à ce que nous entendons par la nature! Avec les changements climatiques bien implantés on note déjà des modifications dans la répartition des plantes et des espèces animales sur la côte est de l'Amérique du nord. Le développement du concept devra donc tenir compte de cette mouvance et ce qui était indigène il y a plusieurs décennies ne l'est plus nécessairement aujourd'hui et que dire de l'avenir!

Cependant au-delà de toutes ces préoccupations il nous paraît assez clair que la population de Montréal est prête à supporter le concept d'un parc Nature sur le site de l'échangeur Turcot.

Plusieurs enjeux peuvent être identifiés :

- L'accessibilité au site (identifiée dès le départ!)
- La masse critique nécessaire pour créer une « vraie nature »
- Le temps raisonnable pour la réalisation du projet, et les budgets disponibles
- L'entretien et le modèle de gestion du parc complété
- Etc.

La question de masse critique nécessaire à créer cette Nature tant recherchée doit faire partie des considérations qui mèneront à un projet heureux.

Il est clair que de renaturaliser un grand espace est plus facile puisque les systèmes naturels opèrent généralement sur des ensembles plus grands et complexes, particulièrement quand on veut rétablir un ensemble qui n'est pas un musée, qui offre une bonne biodiversité et enfin qui évolue comme un écosystème.

La grandeur du site (entre autres) mais aussi les autres composantes biophysiques influenceront les méthodes choisies pour établir la nature du projet ou du site désiré.

Voici quelques exemples que nous croyons peuvent enrichir la réflexion sur l'avenir du parc Nature tant convoité. Il est aussi important de noter que peu importe les exemples cités, il faut toujours les aborder en considérant les raisons et le cheminement suivi et les exemples de projets similaires visent à alimenter la réflexion, à apprendre des résultats positifs ou négatifs et certainement pas de copier ces exemples. Chaque projet doit s'ancrer dans sa propre démarche et répondre aux attentes spécifiques du projet.

Le Parc de l'échangeur Yan'an – Shanghai RPC.

Ce projet fut réalisé via un concours international et le lauréat fut une firme de Montréal, WAA Inc. La ville de Shanghai visait à créer les poumons verts de la ville en dédiant un secteur remembré de 24 hectares, par la suite étendue à 29, en plein cœur du centre-ville. Pour eux le projet se devait d'être vert, écologique et en quelque sorte le reflet de leurs aspirations d'une métropole moderne et innovante. C'était pour eux un parc Nature. Il est assez aisé de faire le parallèle entre ces objectifs et ceux du parc Nature.

Cependant, il ne faut pas se leurrer. Le concept de Nature pour la Chine est sans lien avec celui que notre culture apprécie. Dans ce cas les concepteurs ont su reconnaître et adapter avec justesse les différences fondamentales qui pouvaient assurer la réussite de ce projet.

Il est assez aisé cependant de reconnaître que le secteur visé offrait certaines similitudes avec l'échangeur Turcot. En effet, le site se déploie le long des 2 routes les plus importantes et achalandées de la ville. Ainsi le parti-pris fut d'établir une relation sympathique entre les utilisateurs et ces structures impressionnantes que sont les échangeurs autoroutiers. Plutôt que de s'isoler du contexte, les concepteurs ont réussi à en tirer profit.

Les activités et la programmation proposées furent simplifiées afin de canaliser tous les efforts vers l'objectif ultime qui était de créer un espace naturel et vert, les poumons verts du centre-ville. Ainsi, les structures architecturales furent limitées au maximum, la détente et la contemplation, la promenade et des activités simples, tels le taïchi ou la danse constituent les principales activités dans le parc. Les activités commerciales furent bannies tout comme les larges attroupements, les aires de stationnement en surface (des aires souterraines furent cependant aménagées) et finalement, reflétant une condition culturelle unique, la circulation en vélo fut totalement interdite dans le parc car en Chine les vélos sont un mode de transport actif au même titre que les véhicules.

Une autre particularité unique était que le budget affecté au projet n'était en aucun cas une considération dans le développement du projet. Le service des parcs de Shanghai, instigateur du projet, considérait que ce parc ou jardin public devait servir de modèle pour la ville. Yan'an est devenu le premier parc public de Shanghai. Il est accessible en tout temps, gratuitement et n'est pas clôturé. Finalement, le projet qui devait se réaliser en plusieurs phases fut réalisé en seulement 2 phases, priorité no 1 de toute la ville et sous la surveillance directe du maire, le tout fut réalisé en 18 mois. Le parc de l'échangeur fut une grande réussite et son design a été reconnu par les plus hautes distinctions à la fois du Canada et de la Chine.

On peut donc retenir de cet exemple la définition de la problématique, la définition du concept de nature (qui est très différent cependant), un contexte autoroutier avec certaines similitudes à l'échangeur, la maximisation de la nature au détriment des autres aspects programmatiques.

Exemple d'un grand parc Nature – North-West Park Shanghai, RPC.

Ce projet réalisé également par WAA fut parrainé par l'ACDI afin d'élargir la réflexion des autorités du Service des Parcs de Shanghai dans l'élaboration d'un parc forestier de plus de 400 hectares. En quelques mots, vous comprendrez que la superficie de ce parc offrait une occasion rare de reforester un espace gigantesque et sur un horizon de plusieurs années. Quelques considérations et éléments de réflexion qui supportaient l'approche préconisée :

L'espace quoique très grand était tout de même morcelé.

La vocation du parc le distinguait des parcs urbains communément développés à Shanghai

Les besoins de la population environnante ne nécessitaient pas la création d'un Parc Urbain sur toute la superficie du site

Le climat et les conditions locales favorisaient l'utilisation d'un processus écologique pour renaturaliser le site

L'objectif pour ce parc visait l'établissement d'un concept Forestier

Il fallait définir le concept forestier en opposition au concept de plantation de Parcs Urbains

Le zonage du parc offrait un espace à intensité variable entre le parc Urbain aménagé jusqu'à l'établissement d'une vraie forêt en milieu urbain.

Un large espace jardin sur dalle fut proposé afin de couvrir une partie de l'autoroute et ainsi de rattacher les deux grandes parties du parc en un seul écosystème. Ceci réduisait l'impact de l'autoroute, augmentait la superficie naturalisée et supportait une meilleure connectivité.

Diverses stratégies de naturalisation étaient proposées sur tout l'espace du parc afin d'en tester la faisabilité et l'intérêt en tant qu'autre façon de faire.

Le projet devenait une sorte de laboratoire mettant de l'avant des connaissances insoupçonnées ou inutilisées en Chine.

Même si ce projet n'a pas été réalisé sur ces bases, il demeure que la méthodologie utilisée est exemplaire dans la création d'un parc moderne. Le processus s'est articulé autour de recherches sur divers types de parcs culminant dans un voyage d'étude en Europe avec des responsables des services des parcs de Shanghai. Du point de vue apprentissage, de recherche et de méthodologie le projet a rempli ses objectifs.

Bien que sensibles à la régénération naturelle, les Chinois ne s'intéressent pas à cette approche dans la création de leurs espaces verts car pour eux le concept de nature est très différent, et l'art de créer des jardins ou parcs se réalise par des créations immédiates; approche compréhensible et même défendable en milieu densément peuplé mais pas dans des espaces péri-urbains à vocation forestière. Nous ne prônons pas que cette approche soit utilisée pour le parc Nature, cependant dans la définition de la mission et éventuellement dans le développement du concept et sa réalisation toutes les approches doivent être considérées à leur mérite.

Amsterdam Boss – Pays Bas - Renaturaliser en utilisation les successions naturelles

Le projet d'Amsterdam Boss est un exemple connu de l'utilisation de l'approche des successions écologiques afin d'établir un couvert végétal ou forestier à peu de frais. Ce projet était en fait une forme de réserve verte pour l'avenir de la ville. Développé pendant la grande dépression, on

visait à y mettre le plus d'hommes au travail. Ainsi les travaux portant sur les grands parcs étaient une réponse immédiate à cette demande. Une réserve territoriale fut créée et, même si les ressources monétaires étaient faibles, les ouvriers ne manquaient pas.

Les travaux ont porté initialement sur la préparation du sol, et on a utilisé entre autres la succession écologique afin d'établir de grandes zones boisées qui à terme devinrent de vraies forêts. 80 ans plus tard, le parc offre une diversité d'activités et de paysages dont des prairies, des zones forestières, des pâturages pour des troupeaux bovins, des zones de cultures et d'activités récréatives et éducatives. Toutes ces fonctions sont disponibles car l'espace en réserve totalisait plus de 1000 hectares.

Il faut apprécier ici la vision à très long terme qui fut mise de l'avant et le résultat fort impressionnant. On peut facilement évaluer l'intérêt de la création de grandes zones boisées sur plusieurs décennies. Par opposition, nous croyons qu'il faudra être très prudents dans le développement du Parc Nature, car vu les 30 hectares (excluant la Falaise) le site demeure une superficie restreinte, et il faudra éviter son morcellement en trop petites parcelles si nous désirons maximiser une « vraie nature ».

Ruisseau des Hérons – Verdun - Renaturaliser un petit site

Dans l'arrondissement de Verdun, il existe une des dernières grandes forêts d'érable argenté de la région de Montréal. Suite aux travaux de l'Expo 67, des remblais sont venus agrandir la superficie de l'île des Sœurs. Se faisant, un lac s'est créé sur l'île affectant la survie de la forêt, car les eaux hivernales ne réussissaient plus à se résorber. Nous avons eu (WAA) le plaisir de travailler avec d'autres consultants, la corporation Proment (propriétaire du terrain) et la direction de l'urbanisme de Verdun afin de trouver une solution à cette situation inusitée menaçante pour la survie de la forêt.

En utilisant les systèmes naturels des milieux humides et de la succession écologique, la solution mise de l'avant était de faible technologie, par opposition aux services d'ingénierie traditionnels,.

Bref, un milieu humide a été créé sur deux secteurs différents dont l'un est constitué d'une série de bassins de rétention; et sur l'autre nous avons retissé une frange forestière qui supportait divers milieux pour les amphibiens et reptiles. Les bassins de rétention récoltaient les eaux pluviales des rues du voisinage (réduisant ainsi le coût des infrastructures) et permettaient ainsi de maximiser la nature et les espaces verts, de réduire les coûts et d'augmenter la valeur foncière du secteur. C'est ce que l'on appelle une solution gagnant- gagnant!

Pour évacuer les eaux du lac formé en bordure de la forêt, un autre secteur fut ajouté où la renaturalisation active fut mise de l'avant.

Les principes de succession écologique accélérée furent donc utilisés. Ainsi, a été recréée rapidement les conditions naturelles qui supporteraient un vrai écosystème actif qui s'est régularisé par opposition à un espace aménagé qui doit être maintenu. Cette approche est très propice à la création, ou la réhabilitation de milieux naturels car elle accélère l'implantation des végétaux et favorise la création d'un cycle naturel. Le processus prend son rythme et éventuellement il devient pratiquement sans entretien.

Les zones dites renaturalisées sont souvent sujettes à l'appropriation par les plantes envahissantes principalement à cause du fait que les conditions naturelles ne sont pas toutes présentes pour maintenir un écosystème qui puisse leur résister. Cette considération devra faire partie de la réflexion et des moyens qui mèneront à la création du futur parc Nature.

L'approche utilisée pour le Ruisseau des Hérons offre certainement une piste de solution qui peut être mise de l'avant en partie ou pour tout le site du parc Nature, selon le concept retenu.

Landschaft Park – Essen, Allemagne

Ce parc est très intéressant car il fait valoir premièrement l'importance de la planification globale d'un secteur assez important, et ainsi la création d'un réseau écologique en plus d'aménagements spécifiques. Il touche aussi à la problématique de site largement perturbé par des usages industriels lourds. C'est en quelque sorte un Écoterritoire qui occupe environ 30 de km de long.

La problématique ici en est une de renaturalisation et de réhabilitation de sites industriels le long d'une vallée qui fut fortement endommagée par les industries lourdes. Les solutions mises de l'avant sont multiples.

Pour y parvenir, on a appliqué les principes de successions végétales et les plantes pionnières afin de redonner une place à la nature dans des sites de dépôts de résidus miniers. Le projet a été un succès, on a réussi à verdir les tumulus avec des plantes indigènes pionnières. Mais on s'est vite rendu compte que ceci n'offrait pas, si répété de manière constante, un très grand intérêt. Alors, un volet de mise en valeur particulier a été développé par l'insertion des structures artistiques qui ajoutaient un second regard sur les mêmes artefacts industriels. Le projet offre plusieurs autres aspects d'intérêts. Il faut noter que plusieurs de ces sites offrent uniquement une programmation passive. Les divers sites desservent à la fois des besoins de résidents locaux autant que le tourisme et les clientèles régionales. Un exemple de plus que cette approche fonctionne bien.

The Fens – Boston, USA

The Fens est un des premiers projets de renaturalisation connu, si non le premier, il fut réalisé par F.L. Olmsted en 1873. Le projet est remarquable, on a su prendre un site impropre au développement et constamment inondé par les marées imprévisibles de la rivière Charles, en créant un réseau d'espace vert appelé le collier vert de Boston tout en créant une plus-value sur les terrains avoisinants. C'est un projet d'une haute sophistication. Plus de 100 ans avant que l'on parle de marais filtrants et d'écosystème naturel, Olmsted a créé un projet plus naturel que Nature. Quoique dans les années 60 les infrastructures autoroutières sont venues couper le fonctionnement naturel du système, le projet demeure un exemple remarquable du génie du concepteur.

Les quelques photos jointes montrent le changement entre l'état durant la construction et quelques années après que le projet fut terminé et finalement quelques photos récentes.

Ceci est un exemple unique du savoir-faire du père de l'Architecture de Paysage qu'était F.L. Olmsted et comment la Nature peut devenir porteuse de sens.

Parc Sausset – Paris, France

Nous mettons ce projet en guise d'avertissement et de réflexion sur la mission du futur parc. Le Parc De Sausset fut conçu par l'Architecte Paysagiste Michel Corajoud. C'est un parc de grande envergure qui traite largement du territoire, de la culture locale et bien entendu des besoins des citoyens d'aujourd'hui. Ce n'est pas un projet de proximité, il est difficilement accessible à pied et est entrecoupé par plusieurs voies autoroutières importantes. Le projet est fort intéressant, un grand soin fut apporté aux aspects de plantations et de la présence de la nature et de la culture. Le concepteur avait identifié entre autres une zone humide et en avait tiré profit dans son parti d'aménagement. Une fois le parc bien installé, les groupes de pressions sensibles aux milieu naturels réussirent à faire fermer l'accès du secteur du milieu naturel sous le prétexte que le secteur naturel était d'une grande sensibilité et qu'il devrait être protégé!

Ceci est particulièrement élogieux pour le concepteur, cependant il faut également avouer que cela pose de sérieuses questions quant à la gouverne des espaces naturels et leur naturalisation. Nous ne sommes jamais à l'abri de telles incongruités....

Des questions similaires se sont posées dans la gestion de d'autres projets tels que le Jardin Botanique de Miami. Le Jardin a été confronté aux résidents locaux qui voulaient forcer la direction du Jardin à renaturaliser tous ses plans d'eau du site.

Le jardin fut conçu il y a de nombreuses décennies, le design a été développé en créant de nombreuses pièces d'eau de forme de lagons aux abords engazonnées afin d'apprécier les diverses parties du site. Ces plans d'eau permettent ainsi l'appréciation des divers secteurs du Jardin par des percées visuelles profondes d'un secteur à l'autre. La naturalisation des plans d'eau exigées, ou demandées par les résidents aurait irrémédiablement détruit le sens même du jardin. Ainsi, partant d'une bonne intention on peut finalement travailler à contrecourant. Donc la mission d'un projet sert pour toute la vie d'un espace et au-delà des générations.

Quoique les intentions étaient valables le résultat aurait été catastrophique. Les autorités du jardin ont pu se rallier la population et ne pas renaturaliser ces plans d'eau en s'appuyant sur la mission du Jardin, sur le contenu et l'énoncé de son plan directeur original.

Cet exemple et celui du parc de Sausset renforcissent la nécessité de bien déterminer la mission et le contenu d'un projet afin d'en préserver les fondements pour les générations futures. Cet enseignement doit être valorisé et mis de l'avant dans le développement du projet du Parc Nature qui se définit.

Ainsi, dans ce processus qui débute ou qui résultera de ces consultations, il sera essentiel que la Ville mette de l'avant une rigueur à toute épreuve. Il sera essentiel que la méthodologie soit rigoureuse et explicite et très bien documentée. La Nature ne doit pas être prise à la légère. Elle ne doit pas être prise en otage par tous et chacun et il sera impossible de régler toutes les attentes des citoyens avoisinants ou de la métropole dans ce seul projet

Dans ce projet, nous avons une occasion unique de requalifier non seulement l'entrée principale du centre-ville de Montréal, mais nous avons aussi le devoir de requalifier les quartiers environnants en répondant aux attentes de mobilité active, au besoin d'un cadre de vie plus vert et plus naturel et disons-le... à quelque chose de beau qui fera la fierté de tous les Montréalais.

LA NOTION D'ENTRÉE DE VILLE

La notion d'entrée de Ville, fut relevée et traitée de plusieurs manières et tout au long des séances d'informations. L'Office a retenu un consultant afin de soumettre un rapport pour informer et expliquer et préciser les enjeux du projet et de fournir divers projets similaires pour le bénéfice des résidents. Dans ce rapport on a aussi soumis des exemples d'entrée de ville. Ces exemples portaient de l'archétype d'une porte banale à des installations artistiques, et dont plusieurs images n'abordaient pas la vraie problématique. Il nous semble très important de définir ce qu'est une entrée de ville avant de fournir des exemples qui ne peuvent qu'être caricaturaux.

Sur ce sujet, nous vous référons aux nombreuses études réalisées par la Commission de la Capitale Nationale du Québec sur ce sujet des Entrées de Ville.

En effet, la CCNQ a largement réfléchi dans les années antérieures sur cette notion. Un des projets phares de la CCNQ fut la réalisation de la première phase de la Promenade-Samuel-de-Champlain en 2008. Même si ce projet fut réalisé dans le cadre du 400ième anniversaire de la fondation de Québec avec comme thème de Redonner le Fleuve aux Citoyens, il s'inscrivait dans une démarche de requalification et d'aménagement des entrées de ville de la Capitale. Loin de l'archétype de porte, ce projet visait entre autres à marquer l'entrée de la ville à partir des ponts de Québec par un aménagement emblématique redonnant le fleuve aux citoyens et qui serait ainsi la fierté de tous les Québécois. Quoique pas impartiaux face cette réalisation, puisque nous faisons partie du consortium responsable de la conception, il faut tout de même avouer que le résultat fut un succès à la hauteur des attentes.

Il faut noter au passage que durant les ateliers citoyens du parc-nature Turcot, l'un des groupes de participants a formellement décrit une telle approche, évoquant que pour eux la Porte de la Ville n'était pas une structure mais bien toute la masse de verdure du parc Nature. Sans nécessairement rejeter une structure d'Entrée de Ville, il faut tout de même reconnaître la finesse, voir l'originalité d'une telle proposition.

Au-delà des premières impressions archétypales d'une porte, nous sommes persuadés que l'approche utilisée pour la Promenade-Samuel-de-Champlain est de loin la plus prometteuse pour cette entrée de Montréal.

Doit-elle être iconique? Inclure une œuvre d'art monumentale ou une dalle jardin, les options sont multiples. Mais bien avant de faire des concours spécifiques, il faudra définir correctement la problématique, les enjeux et les critères tout en répondant à une multitude d'autres considérations qui doivent être prises dans une approche holistique et non sectorielle d'un futur Parc Nature. Donc oui une à une Entrée de Ville à définir, mais non à une solution ou un concours précipité quand l'essence même du projet n'est pas connu.

Nous constatons également que la notion d'Entrée de Ville, telle que présentée aux documents de consultation, se limite à la perception véhiculaire et à la portion de l'autoroute qui longe le nouveau parc Nature. Elle est très restreinte. Pourtant, nul n'ignore qu'il faut parcourir plusieurs kilomètres sur l'autoroute et/ou la rue Saint-Jacques pour parvenir au Centre-Ville, en passant par différents quartiers tels que Saint-Raymond, Saint-Henri, et par l'échangeur Turcot. Avouons que nous ne sommes pas dans un contexte réjouissant en parcourant de tels paysages. Si Montréal se vante d'être une ville de Design, elle doit le démontrer aux citoyens comme aux touristes. Et quoi de mieux que via un paysage urbain façonné par des quartiers revitalisés et vibrants pour afficher nos valeurs! Cette entrée de Ville se doit d'être verte et d'intégrer les modes

de transports actifs ainsi que le transport collectif. Il est inadmissible d'attendre davantage pour revoir le paysage industriel et immonde de la rue Saint-Jacques car les solutions doivent attaquer autant les fonctions urbaines que la présence de l'Écoterritoire de la Falaise et du parc Nature. La solution ne peut être qu'holistique. Une entrée de Ville doit se prolonger jusqu'au centre-ville!

Sur ce sujet, il nous semble important de se remémorer que la Ville de Montréal avait mandaté la firme d'Olmsted, célèbre architecte paysagiste de Boston et concepteur du Parc du Mont-Royal, afin de faire des recommandations, ou énoncer un projet, pour l'entrée de ville via la Falaise et Upper Lachine. Cette étude faite au début du 20^{ième} siècle, mettaient de l'avant une valorisation de la falaise et des boisés environnants afin de créer une entrée de ville verte et soignée qui serait la signature de Montréal. Olmsted avait réalisé un projet similaire à New-York, qui est encore aujourd'hui une des plus belles entrées de la ville, un parkway vert et paysager qui se démarque encore aujourd'hui. Nous ne pouvons qu'imaginer ce que la rue St-Jacques serait aujourd'hui si les autorités avaient donné suite aux recommandations d'Olmsted.

LE PAYSAGE RIVERAIN ET QUARTIERS LIMITOPHES

Dans le même ordre d'idées, nous nous trouvons non-seulement devant un futur parc enclavé par des voies de circulation, mais en plus, par un environnement industriel inhospitalier tant au Nord qu'au Sud. Imaginons pendant quelques instants un parc du mont Royal ou un parc Angrignon encerclés par des usines et garages ou concessionnaires de voitures. Serions-nous aussi enclins à fréquenter ces parcs? Nous en doutons bien fort.

Il y a des années que les résidents du quartier Saint-Raymond, parent-pauvre de l'arrondissement CDN-NDG, demandent un plan d'action pour mettre en valeur leur quartier et le rendre plus vert et sécuritaire. Les actions tardent encore sous prétexte qu'il faille attendre l'ouverture du pont Saint-Jacques avant de débiter la planification. Du jamais vu dans une seine logique de planification! Il est urgent de mettre les bouchées doubles pour améliorer le paysage des résidents de ce quartier traversé par l'une des principales entrées de la Ville.

La même situation se trouve au Sud. Le réaménagement et le verdissement de la rue Notre-Dame fait partie du paysage du nouveau parc Nature et contribuera à son image et son accessibilité. Mais la problématique d'installations à caractère industriel est également présente au Sud-Ouest. Des installations qu'il faudra traverser pour rejoindre le parc. Nous sommes conscients du fait qu'il est impossible de tout éliminer les installations industrielles. Mais peut-on au moins avoir une vision pour le futur et planifier pour une transition vers un milieu plus propice aux activités humaines, aux piétons en premier lieu; car ce sont eux qui expérimentent le paysage à la plus faible vitesse et qui subissent donc les effets les plus désagréables lors de leurs déplacements.

Dans une perspective de transition vers un paysage urbain humanisé, il sera judicieux de revoir les règles d'aménagement et d'insertion des installations existantes pour assurer des améliorations à court-terme. Eh oui, ils ont des droits acquis, mais si l'on envisageait une politique de la 'carotte' plutôt que celle du 'bâton'? Nous pouvons ainsi imaginer des mesures d'incitation à l'amélioration de l'environnement industriel sous forme de baisse de taxes ou autres types de crédits monétaires, ou bien d'un concours d'embellissement avec prix octroyés aux meilleurs aménagements. Ceci doit également inclure une revue des stationnements extérieurs afin d'éliminer graduellement les stationnements en cour avant. Ainsi, on tente de faire d'une pierre deux coups : humaniser l'espace urbain et réduire les effets des îlots de chaleur.

De telles améliorations ne sont pas seulement bénéfiques aux résidents riverains en humanisant les accès au parc-nature, ils participent également à l'image de la Ville et ses entrées, et toute entreprise qui valorise son environnement en profitera également.

Modes de déplacement et Connectivité - Dalle Jardin vs multiples liens N-S

Il y a de nombreux enjeux et contraintes face à l'établissement d'un lien entre le haut de la Falaise, le plateau en contre bas et le Centre-Sud. Le dénivelé est considérable, il y a plusieurs infrastructures à franchir, mais la crainte est que le mandat qui sera octroyé sous peu, vise à la résolution immédiate d'un problème d'accessibilité par une solution architecturale et de génie qui se fasse sans lien aux autres enjeux qui sont tout aussi importants, soient la quantité de liens, leur localisation, la fonction et la définition du futur parc en contrebas et d'autres critères tout aussi importants qui ne sont pas encore connus. Sans compter que la réflexion sur cette dalle-Jardin se fait sans tenir compte de l'envergure budgétaire globale de tout le projet. Il nous semble qu'il est très important de ne pas considérer que le budget de la dalle Jardin en soit un d'une entité tandis que celui du parc soit d'une autre source. Ce projet doit être le reflet de notre société, son budget doit être global avant de cibler une somme particulière pour une seule composante quand la totalité du projet est à définir.

Sans ces réponses, il ne peut être question d'investir d'autre argent dans une étude de faisabilité qui aborderait autre chose que les critères techniques nécessaires à la réalisation du lien. Soyons bien clairs, nous ne sommes pas contre une dalle jardin (un budget de 40M\$+ fut identifié dans les études préliminaires du projet Turcot sans toutefois offrir une solution réaliste), mais dans une saine planification d'un projet qui se doit d'être exemplaire, on ne peut pas avancer de solutions partielles pour une des parties d'un projet sans que le tout repose sur une vision claire et globale de ce projet.

Notons également plusieurs inquiétudes face à une étude sectorielle sur l'insertion du lien sous forme d'une dalle Jardin. Nous craignons que l'étude focalise trop rapidement sur la position et le type de lien. Il semble que la localisation soit déjà choisie car le site de la falaise est plus large dans l'extension du boulevard Cavendish. Mais ce choix repose sur une seule variable ou plutôt un parti-pris quand d'autres avenues nous semblent aussi prometteuses et possiblement plus intéressantes ou appropriées.

Ainsi, faut-il se questionner tout d'abord sur le nombre de liens nécessaires. Un lien unique nous semble réducteur, surtout lorsqu'on veut encourager piétons, familles, cyclistes, etc. Une étude dans ce sens est primordiale avant de prendre la décision de la forme que ces liens prendront. Aussi, faut-il être logique dans les prises de décisions et penser à long-terme. Il faut avoir les moyens de ses ambitions et se questionner sur la viabilité à long-terme d'une telle dalle-jardin qui doit non-seulement supporter le poids des végétaux qui seront plantés, mais dont on doit assurer les meilleures conditions de survie et un entretien impeccable, faute de quoi la viabilité à long-terme risque d'être compromise. Il faut aussi se poser des questions sur l'entretien et la longévité de la structure de béton ou d'acier qui supportera ces végétaux. Qu'arrivera-t-il lorsque, après plusieurs années nous nous trouvons dans une situation où la structure devra être refaite? Nous sommes dans ce processus de réfection de l'Échangeur qui fut construit dans les années 60! Le parc que nous créerons sera à un summum de sa qualité et se maintiendra encore dans 50 ans... alors réfléchissons bien à nos choix! Quel legs désirons-nous laisser aux futures générations?

Vu ces nombreuses inquiétudes, il est justifié de se demander si un ou des lien(s) plus simple(s), mais qui baignent dans la nature de part et d'autre ne serait pas plus judicieux. Après tout, marcher ou circuler à vélo sur une passerelle multifonctionnelle à la hauteur des cimes d'arbres serait sans contredit une expérience extrêmement agréable. Et même s'il est vrai que la portion du lien au-dessus de l'autoroute ne sera pas entourée de végétaux, on peut imaginer d'autres moyens pour rendre cette expérience intéressante. C'est ultimement une question de design et de paysage et Montréal doit faire ses preuves en tant que Ville de design et de créativité.

Une question de leadership

En conclusion, le projet sera un succès seulement si un vrai leadership prend forme. Il semble essentiel que le projet soit entièrement supporté par le gouvernement Provincial, mais le leadership ne peut souffrir d'une dualité de vision, il doit être sous la gouverne de la Ville, et dans ce sens la Mairie de Montréal doit être le leader dans ce changement qui s'impose comme jamais. La Ville a cette responsabilité de livrer un tel projet et de s'assurer qu'il soit réalisé dans une vision globale.

Tel que relevé à plusieurs reprises dans ce document, les résidents du quartier St-Raymond, et ceux de tout CDN-NDG et Centre-Sud lors des séances d'informations, revendiquent depuis de nombreuses années d'être entendus sur les questions qui touchent à leur vie de quartier, sur leurs besoins réels et des impacts que les grands travaux tels que ceux du CUSUM et de l'Échangeur Turcot ont eu et auront sur leur environnement. Les résidents ne s'opposent pas aux changements, mais veulent bien être entendus et s'assurer que leurs préoccupations et besoins soient aussi considérés quand la requalification du secteur se fait.

De plus, les grandes orientations de la ville et la reconnaissance dont elle jouit déjà telle que le statut de Ville de Design de l'UNESCO sont autant de raisons pour aborder un tel projet avec une ouverture et une ambition qui contribueront au maintien et au développement de son statut de grande Métropole.

FIN.....

Les Signataires de ce document

Vincent Asselin, C.Q., FCSLA

Vincent Asselin est diplômé de l'Université de Montréal (baccalauréat en architecture de paysage, 1978; maîtrise en sciences appliquées - architecture de paysage, 1995). Il est membre principal et fondateur de **WAA Inc.** (Montréal), **WAA International, Ltd.** (Shanghai) et **WAA Design Sdn. Bhd.** À Kuala Lumpur, Malaisie. M. Asselin est impliqué depuis plus de 35 ans dans les associations professionnelles québécoise et canadienne, après avoir été président de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) et de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC). M. Asselin est président sortant de la CSLA. Fellow de la Société canadienne des architectes paysagistes (FCSLA) depuis 1993, il a apporté de nombreuses contributions en tant que membre de nombreux comités et groupes de travail de l'AAPQ et de l'AAPC. Après avoir occupé le poste de vice-président pendant de nombreuses années, M. Asselin a été élu président de la **LACF-FAPC** (Fondation pour l'architecture de paysage du Canada) en juin 2015. Il agit comme «**expert international en l'urbanisme et en architecture de paysage**» pour le **Shanghai Science and Technology Committee (STC)**, un organisme qui conseille la ville de Shanghai sur les pratiques de planification et de conception durable. Parmi ses nombreuses distinctions, M. Asselin a reçu le **Magnolia Silver Medal Award** pour sa « contribution extraordinaire à la ville de Shanghai». Plus récemment, en juin 2012, il a été honoré par le premier ministre du Québec avec le prestigieux titre de «**Chevalier de l'ordre national du Québec**» (chevalier de l'ordre national du Québec, «C.Q.»). L'Ordre reconnaît l'excellence et le mérite de « personnalités exceptionnelles qui ont contribué à accroître la notoriété du Québec et à laisser une marque forte et durable sur tout ou partie du Québec». Cet honneur est la plus haute distinction que le gouvernement du Québec puisse décerner.

Malaka Ackaoui, FCSLA, FOUQ

Co-fondatrice de la firme WAA, Mme Ackaoui est membre émérite de la société canadienne des architectes paysagistes (FCSLA) et de l'ordre des urbanistes du Québec (FOUQ). Elle a reçu en 2018 le prestigieux prix **Frederick Todd** pour sa contribution à la profession de l'architecture de paysage.

Mme Ackaoui a réalisé plusieurs projets primés, au Canada et à l'échelle internationale. En jumelant son expertise en urbanisme et en paysage, Mme Ackaoui réussit à travailler sur des projets d'aménagement du territoire de manière innovante et intégrée.

Outre son travail professionnel, elle a siégé à la **commission des biens culturels du Québec** de 2007 à 2011, siège comme membre permanent du **CCU de l'arrondissement CDN/NDG** depuis 2002 et fait partie du **comité de revue de projets de l'université McGill** depuis 2018. Elle est régulièrement invitée comme critique et conférencière aux universités McGill et de Montréal. Malaka Ackaoui est actuellement membre du **comité Bon voisinage Turcot** en tant que représentante des citoyens de son quartier.

An aerial night photograph of a city, likely Hong Kong, showing a complex multi-level highway interchange with glowing orange light trails from traffic. The interchange is surrounded by dense urban development, including numerous high-rise apartment buildings and commercial structures. A large, lush green park area is visible in the lower center, partially enclosed by the highway structure. The overall scene is illuminated by city lights and the warm glow of the highway lights.

Images de référence accompagnant le
Mémoire présenté par
Vincent Asselin et Malaka Ackaoui

Consultation sur la création d'un Parc Nature Échangeur Turcotte



Exemple de passerelle piétonne

Parc Xujiahui Shanghai

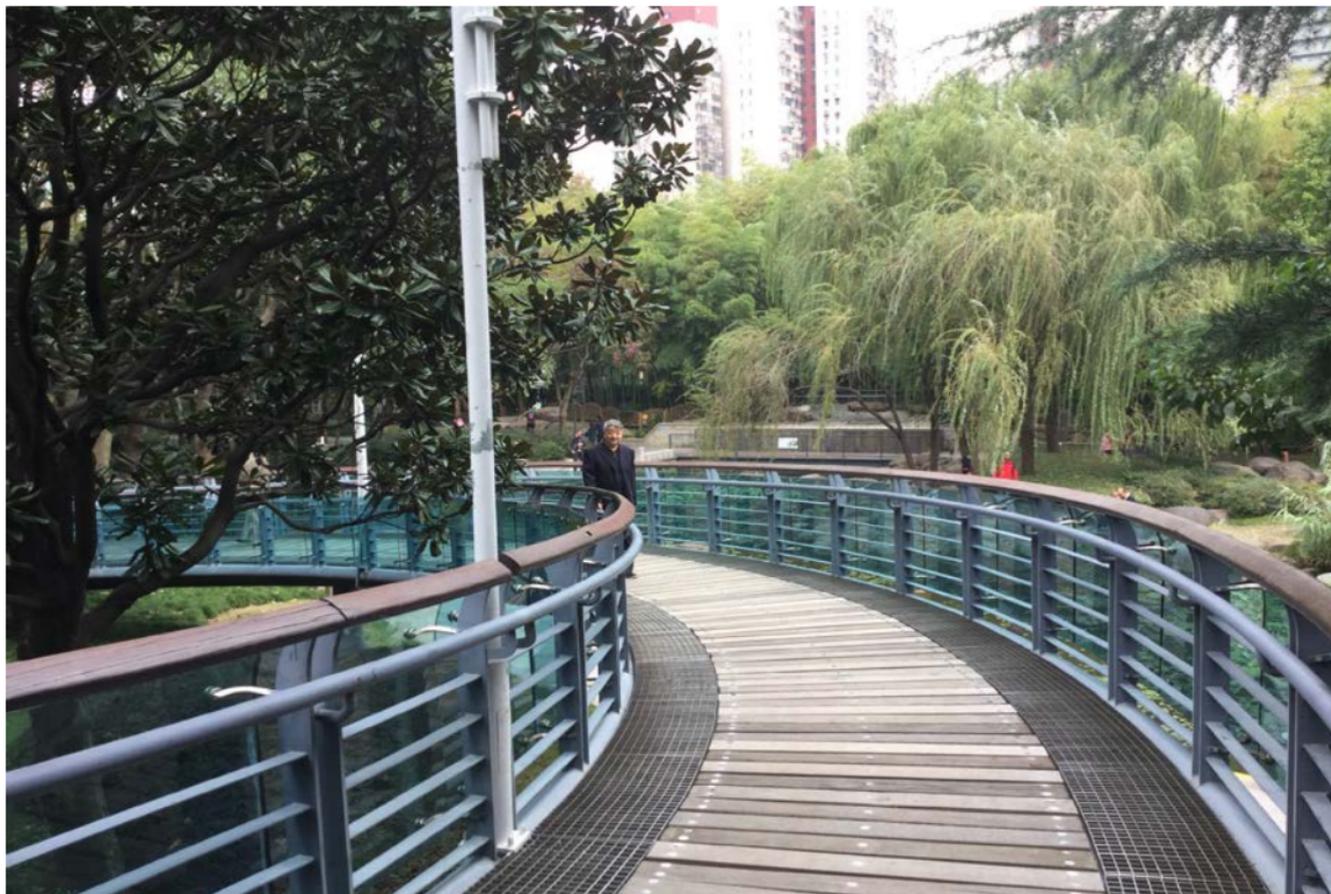
WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Exemple de passerelle piétonne

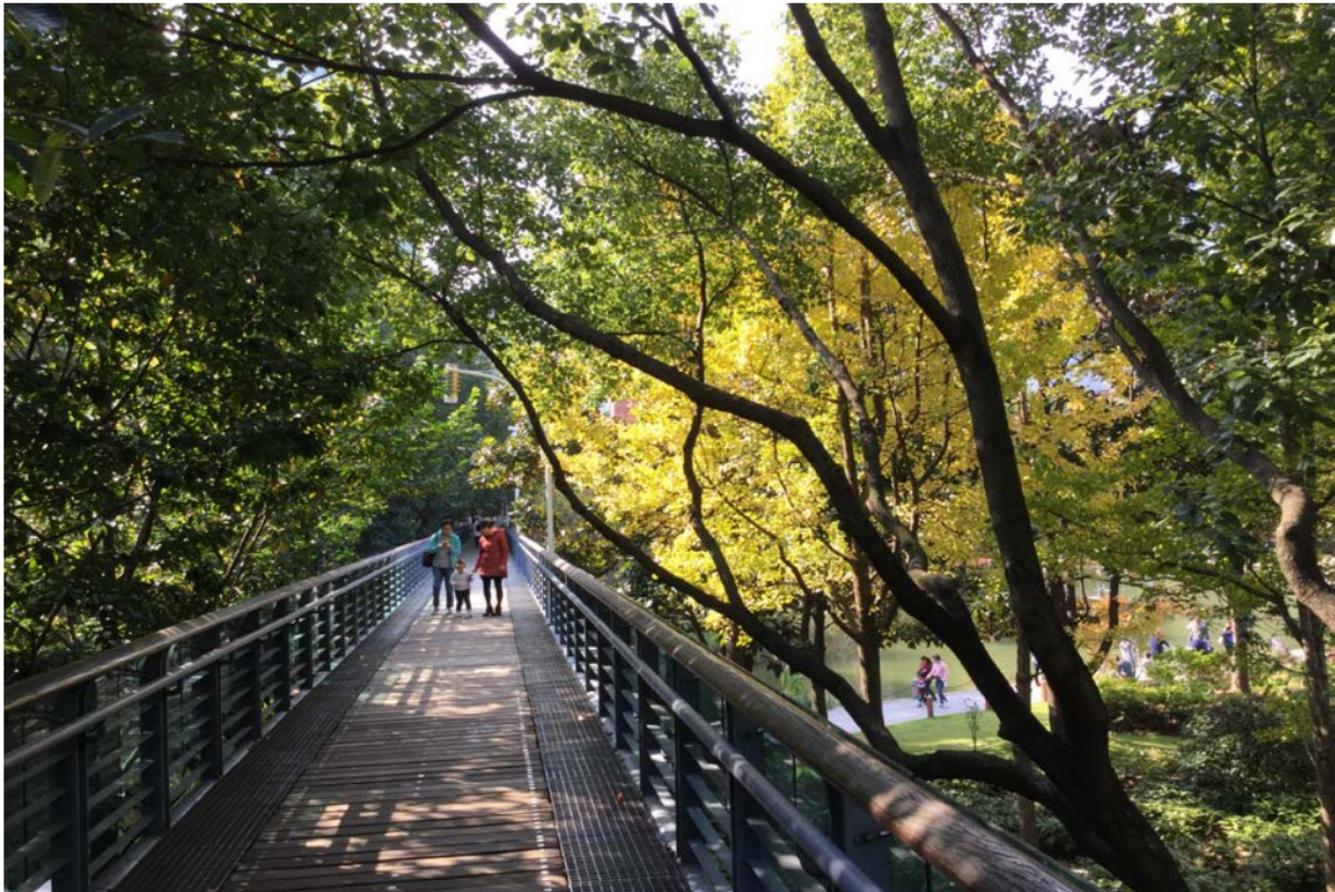
Parc Xujiahui Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Exemple de passerelle piétonne
Parc Xujiahui Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Exemple de passerelle piétonne

Parc Xujiahui Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Exemple de passerelle piétonne

Parc Xujiahui Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Exemple de passerelle piétonne

Parc Xujiahui Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Exemple de passerelle piétonne

Parc Xujiahui Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Exemple de passerelle piétonne

Parc Xujiahui Shanghai

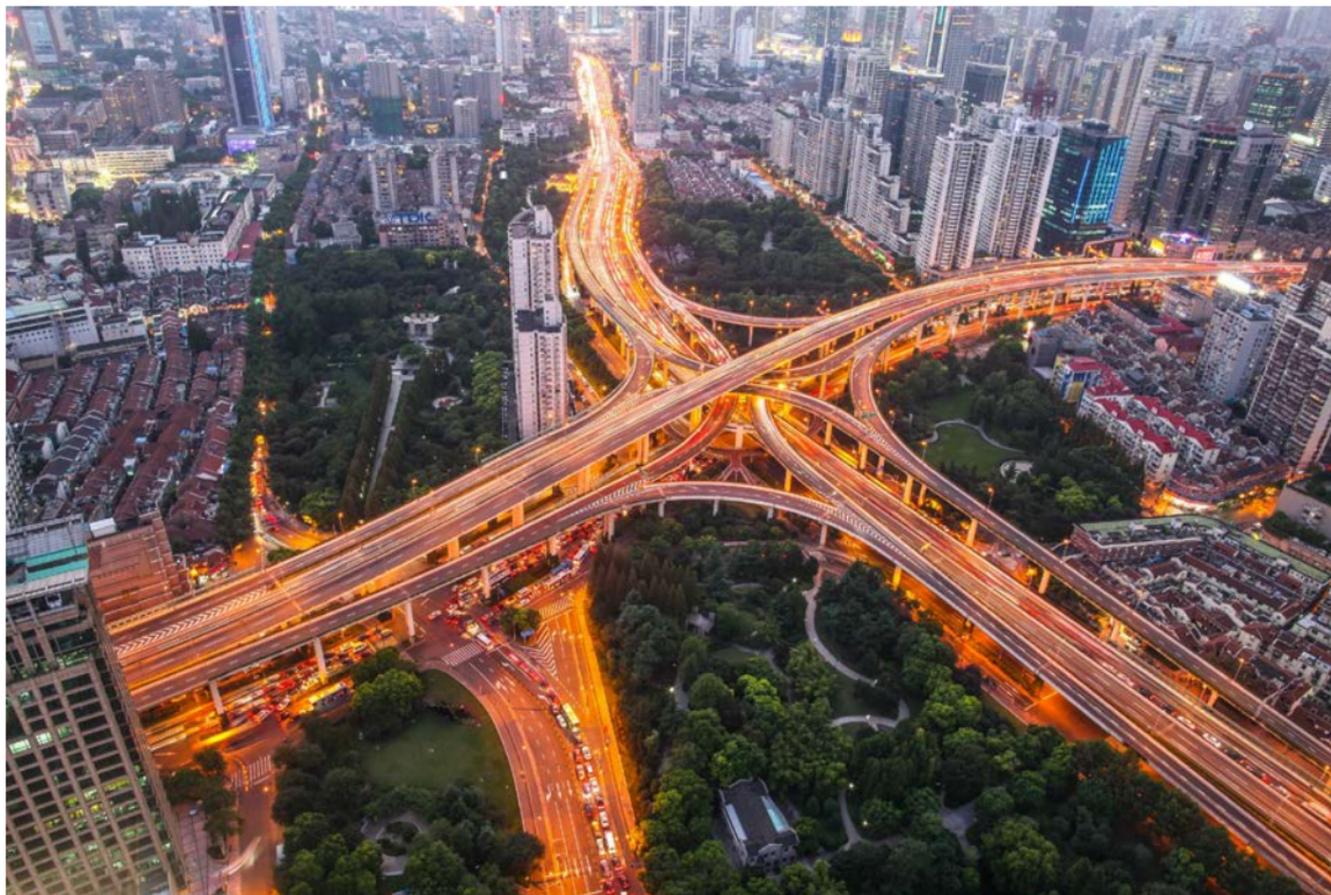
WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Exemple de passerelle piétonne

Parc Xujiahui Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur

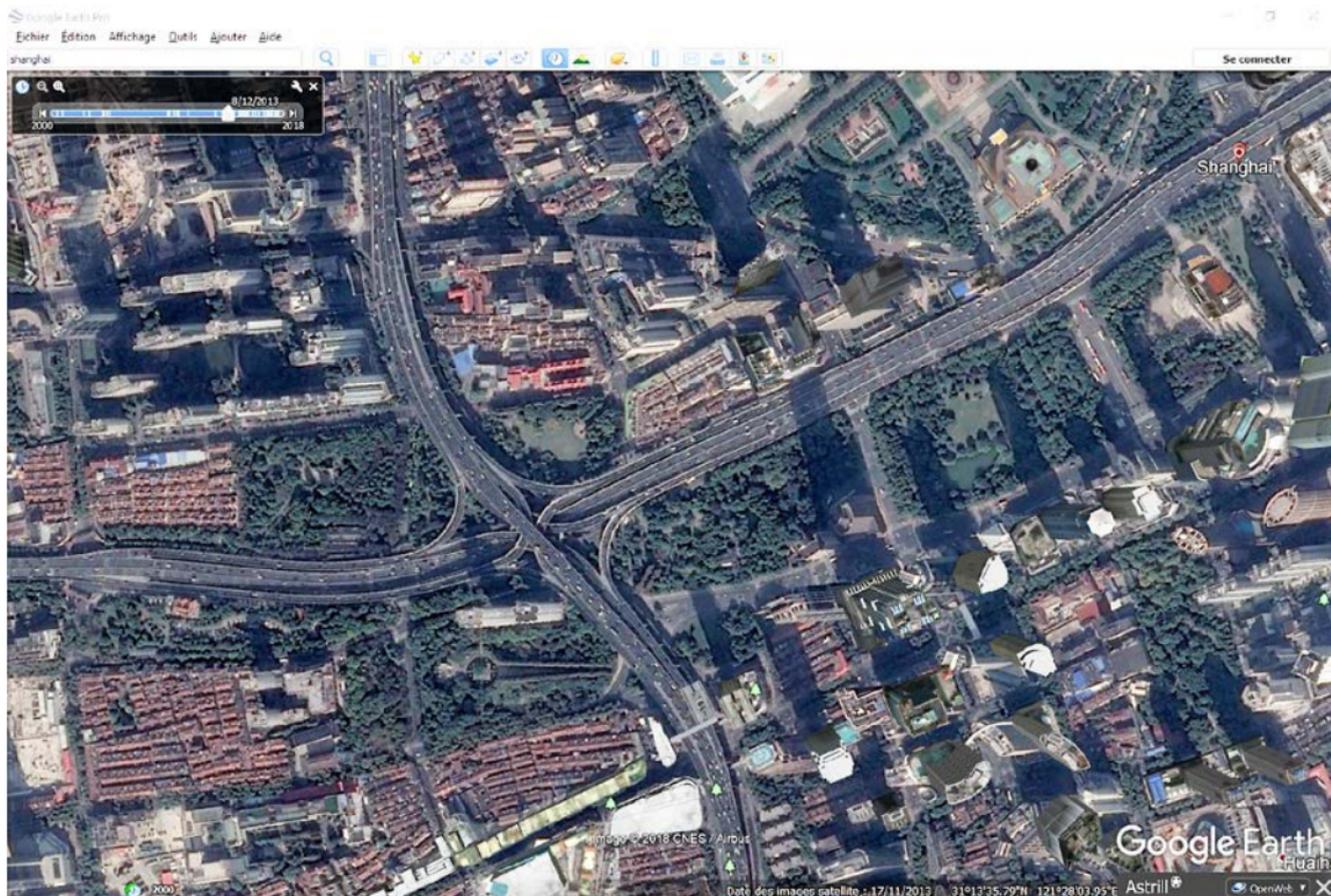


Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai-Kuala Lumpur

ECOLOGICAL INTERCHANGE





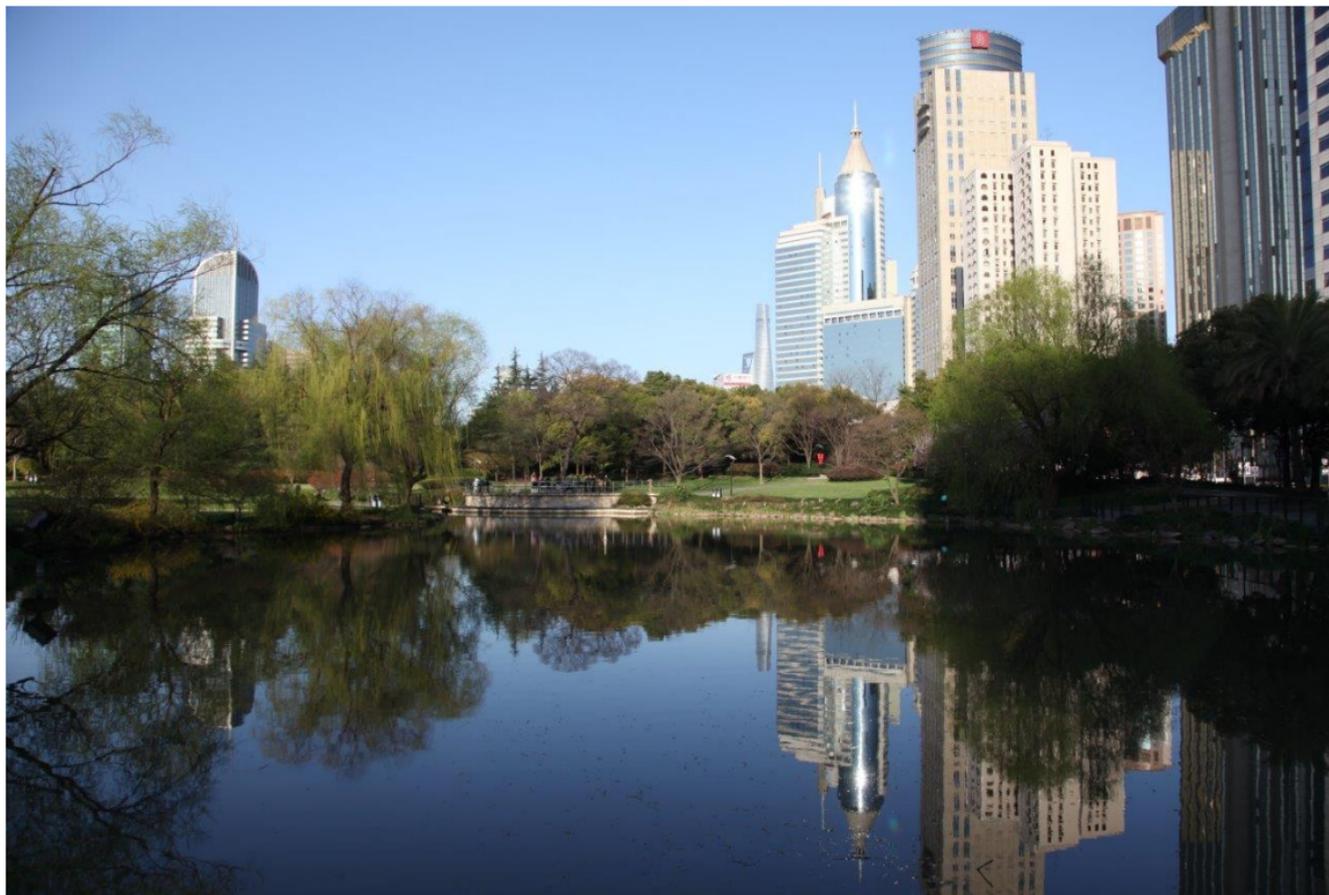
Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai-Kuala Lumpur



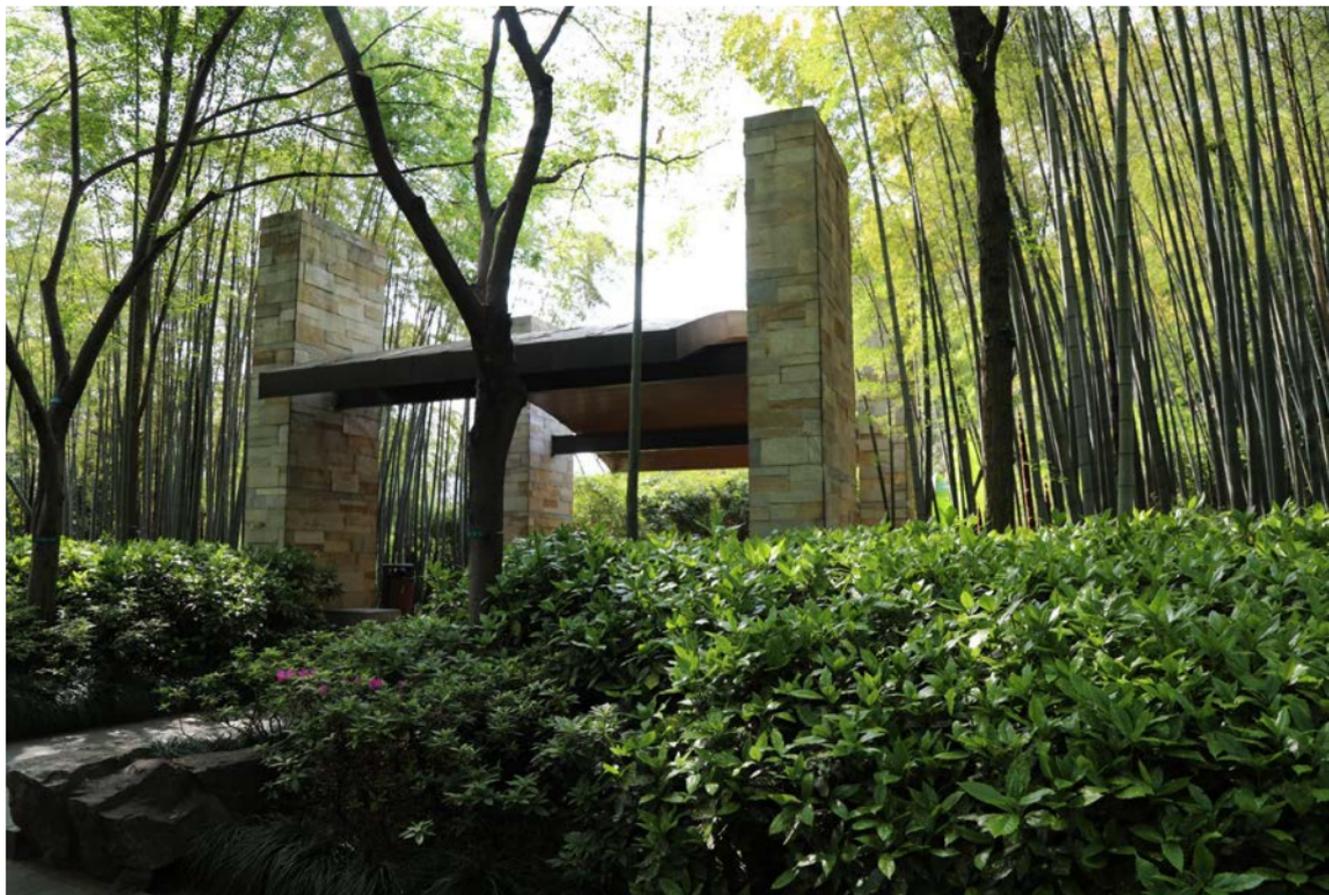
Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



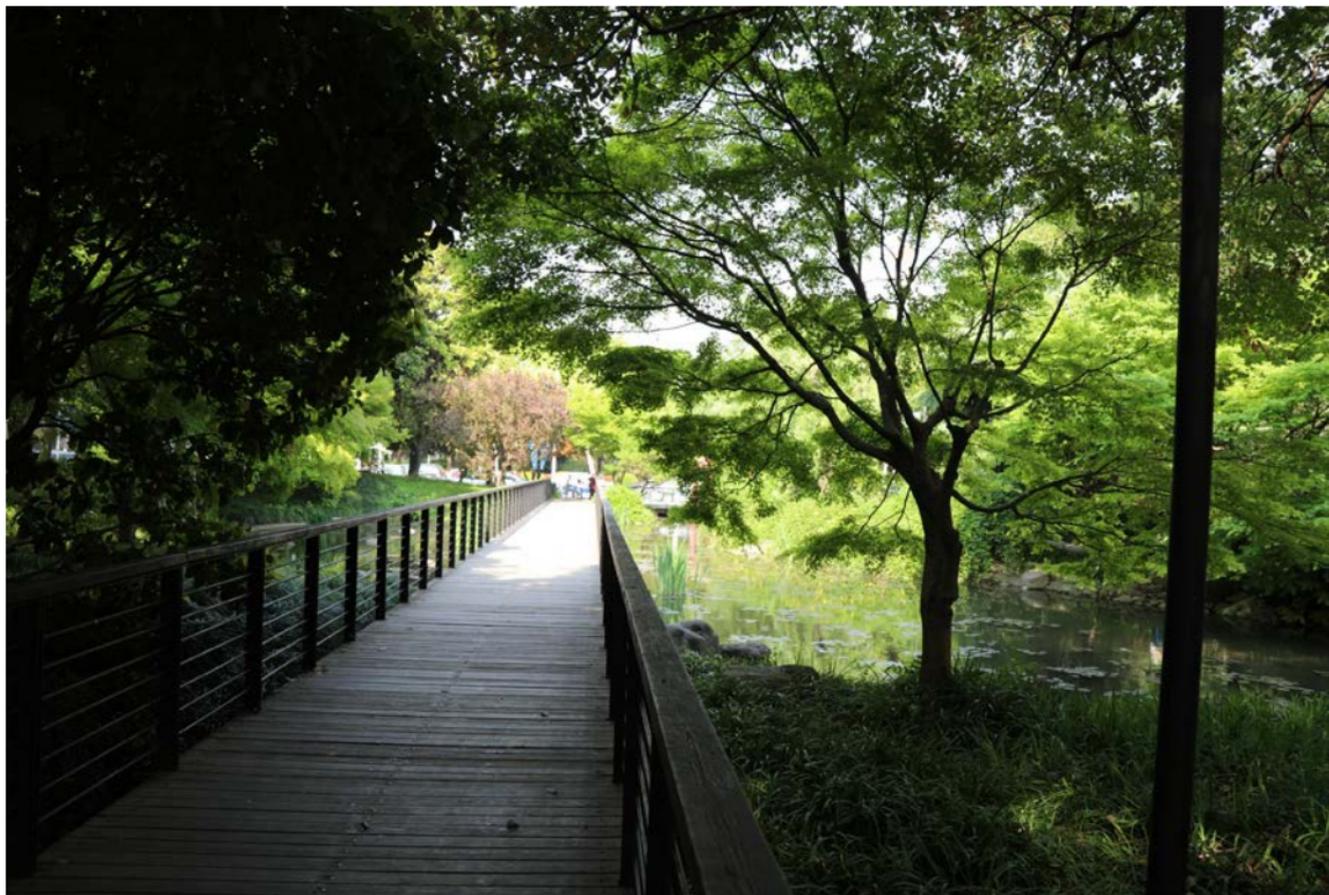
Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



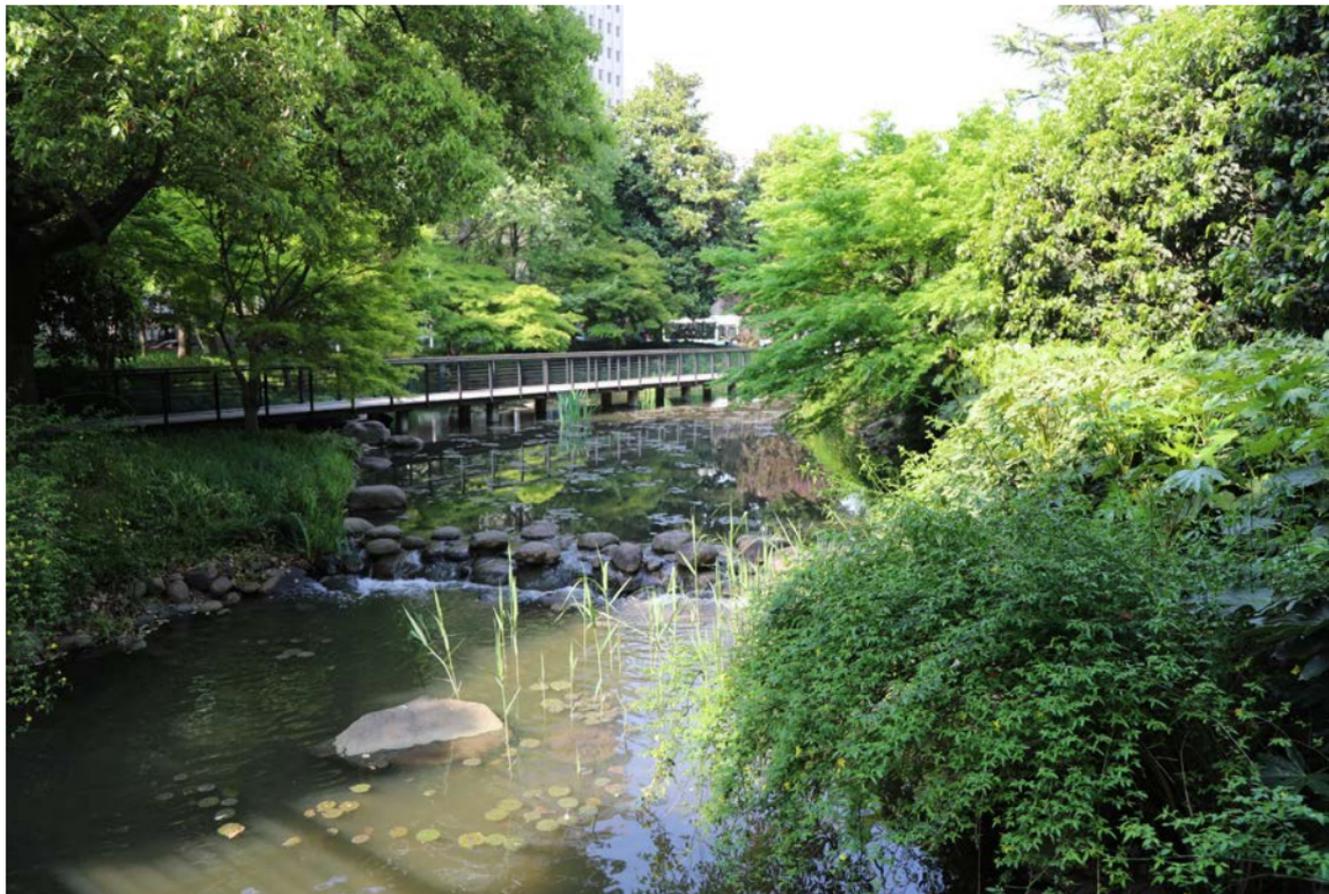
Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Parc Échangeur Yan'an – Shanghai

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur

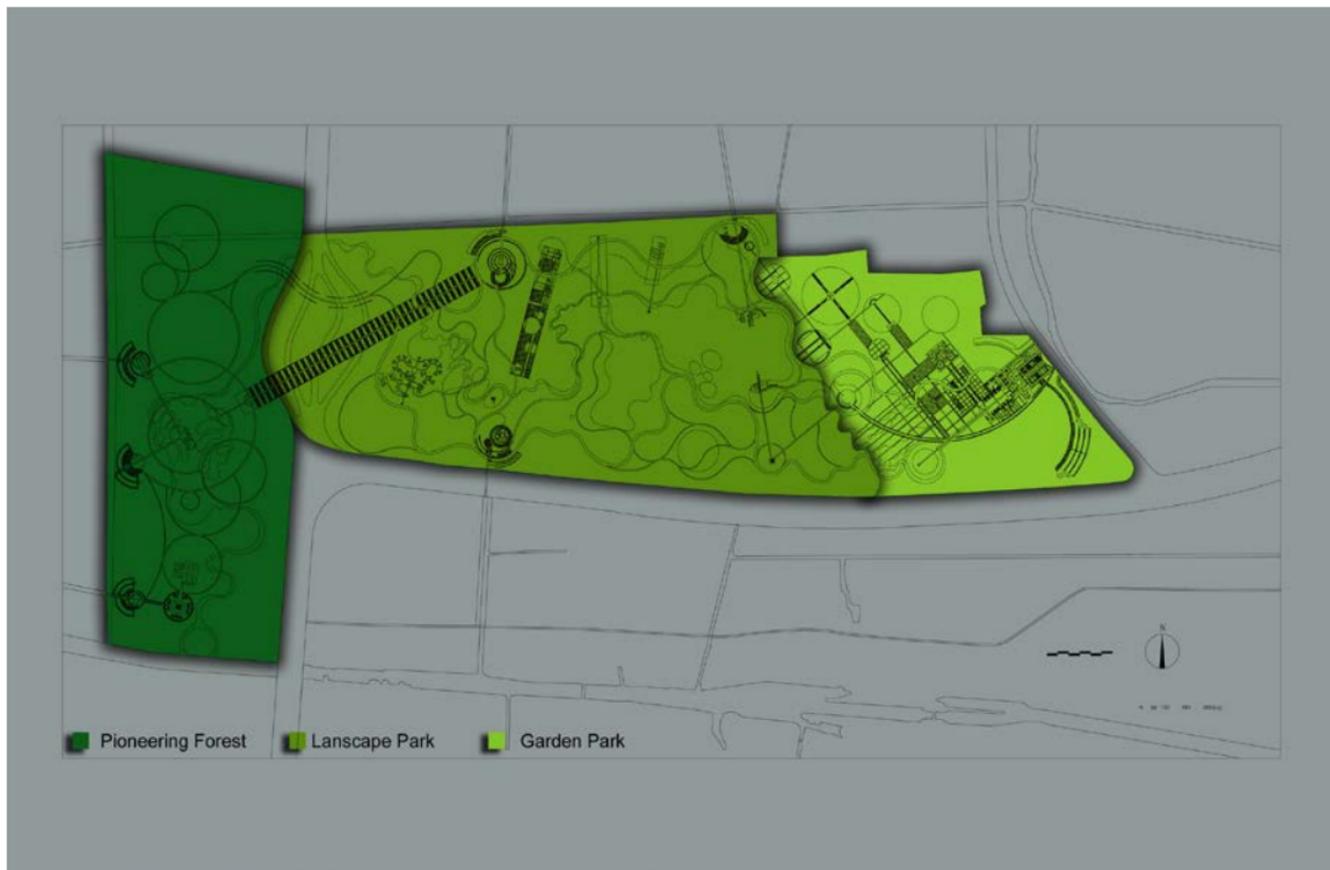


Parc Échangeur Yan'an – Shanghai



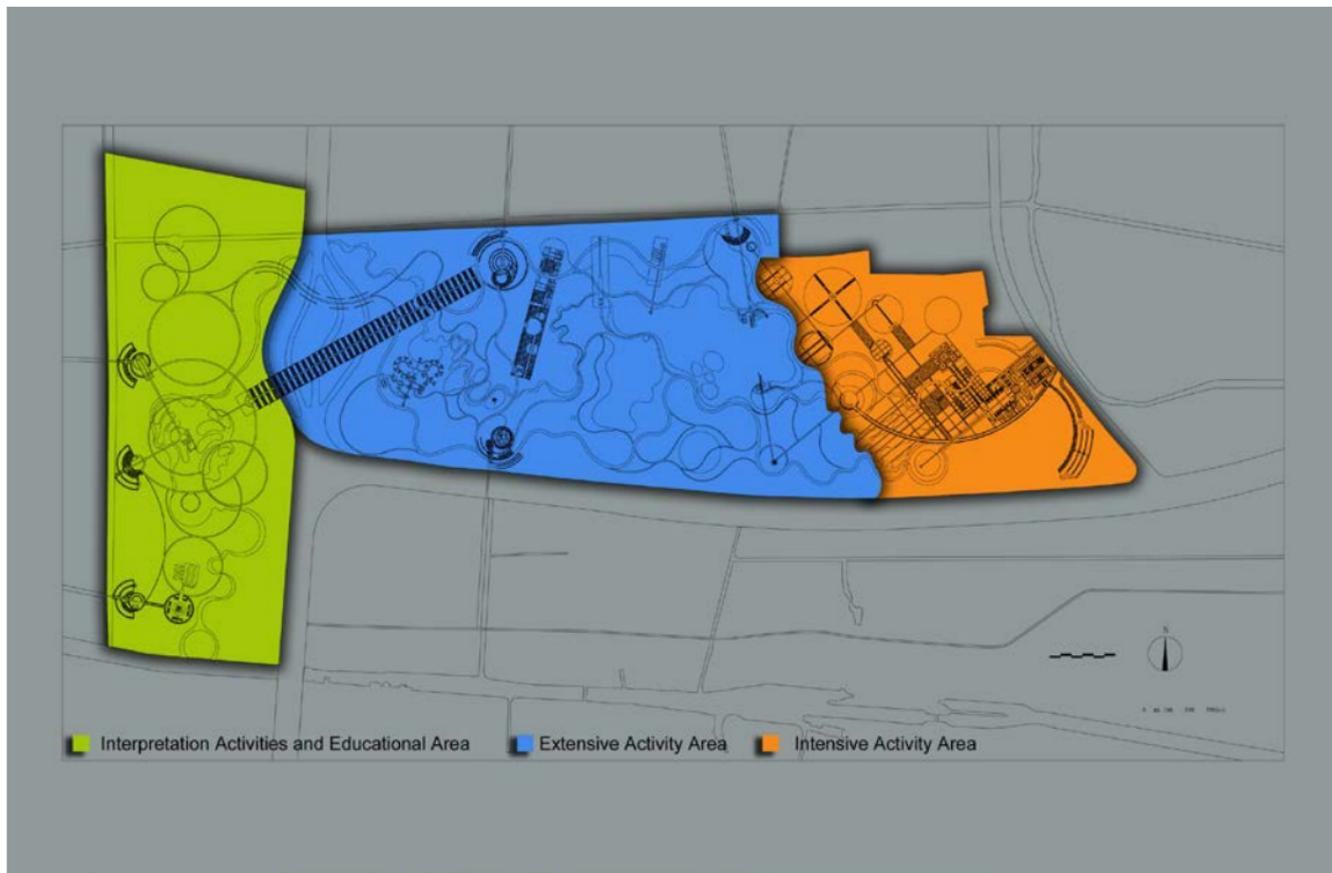
Parc Nord-Ouest – Shanghai

ACDI et WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Parc Nord-Ouest – Shanghai

ACDI et WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Parc Nord-Ouest – Shanghai

ACDI et WAA+ Montréal-Shanghai-Kuala Lumpur

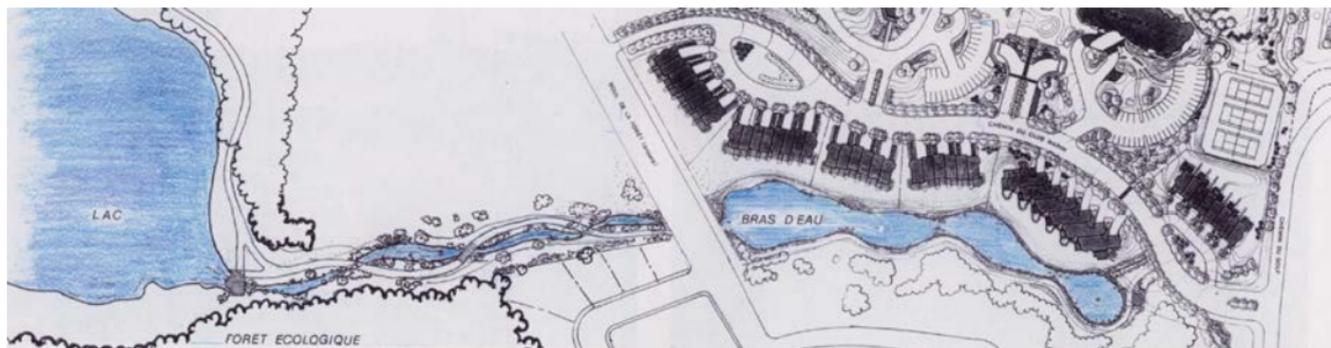


Parc Nord-Ouest – Shanghai

ACDI et WAA+ Montréal-Shanghai-Kuala Lumpur

Ruisseau des Hérons - Verdun

Distance approximative 500 m.



Parc Nature – Longueur approximative 3,5Km +





Ruisseau des Hérons - Verdun



Ruisseau des Hérons - Verdun



Ruisseau des Hérons - Verdun

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Ruisseau des Hérons - Verdun



Ruisseau des Hérons - Verdun

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Ruisseau des Hérons - Verdun



Ruisseau des Hérons - Verdun

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Ruisseau des Hérons - Verdun



Ruisseau des Hérons - Verdun



Ruisseau des Hérons - Verdun

WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



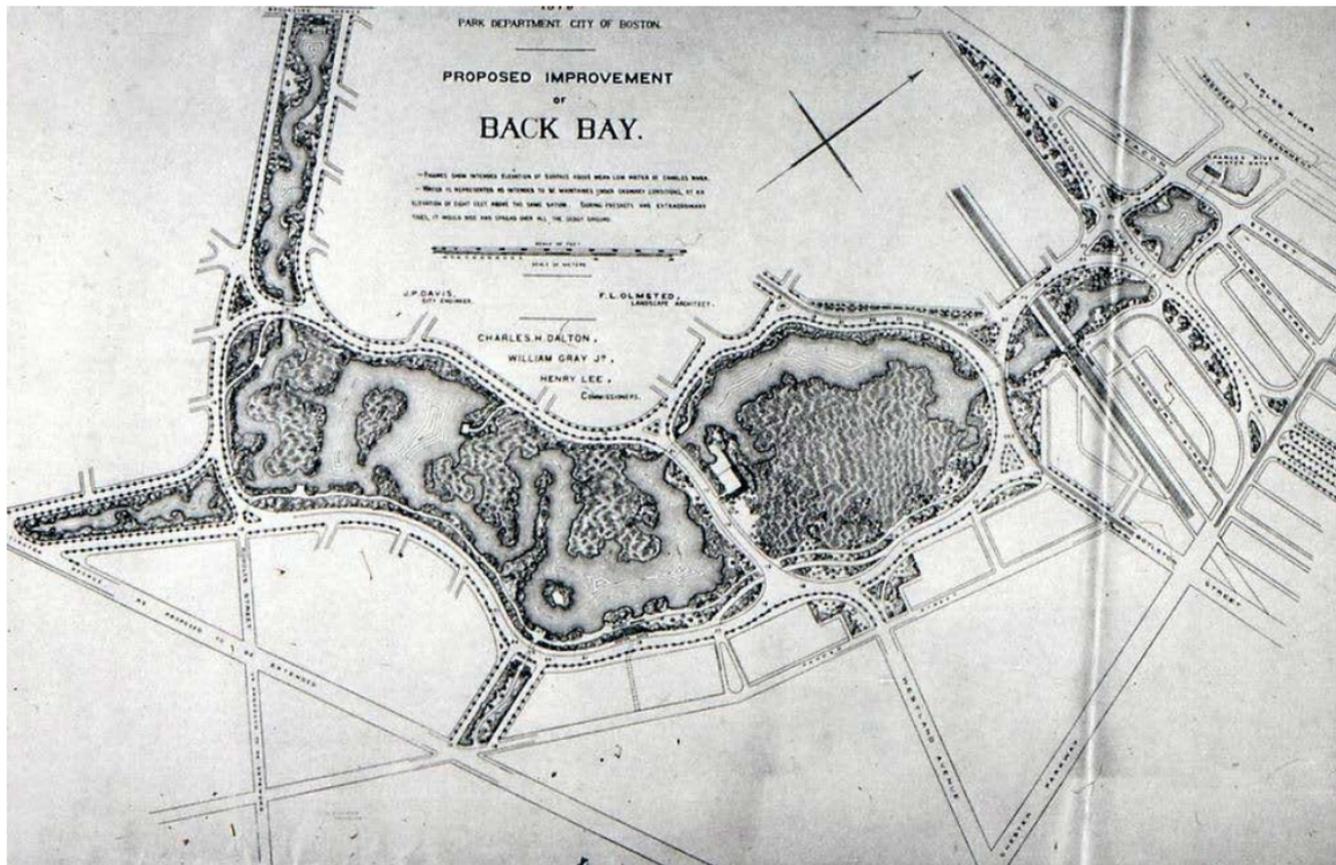
Ruisseau des Hérons - Verdun



Ruisseau des Hérons - Verdun



WAA+ Montréal-Shanghai- Kuala Lumpur



Back Bay – The Fens Boston

F.L. Olmsted 1879



Back Bay – The Fens Boston

F.L. Olmsted 1879



Back Bay – The Fens Boston

F.L. Olmsted 1879



Back Bay – The Fens Boston

2015



Back Bay – The Fens Boston

2015



Landschatspark – Essen Allemagne Renaturalisation et Culture industrielle



Landschatspark – Essen Allemagne Renaturalisation et Culture industrielle



Landschatspark – Essen Allemagne Renaturation et Culture industrielle



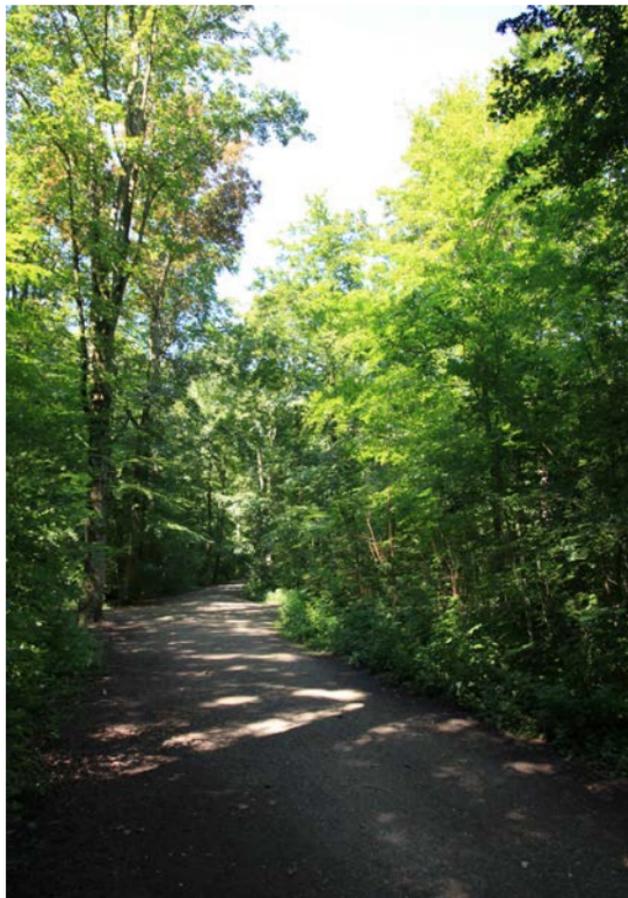
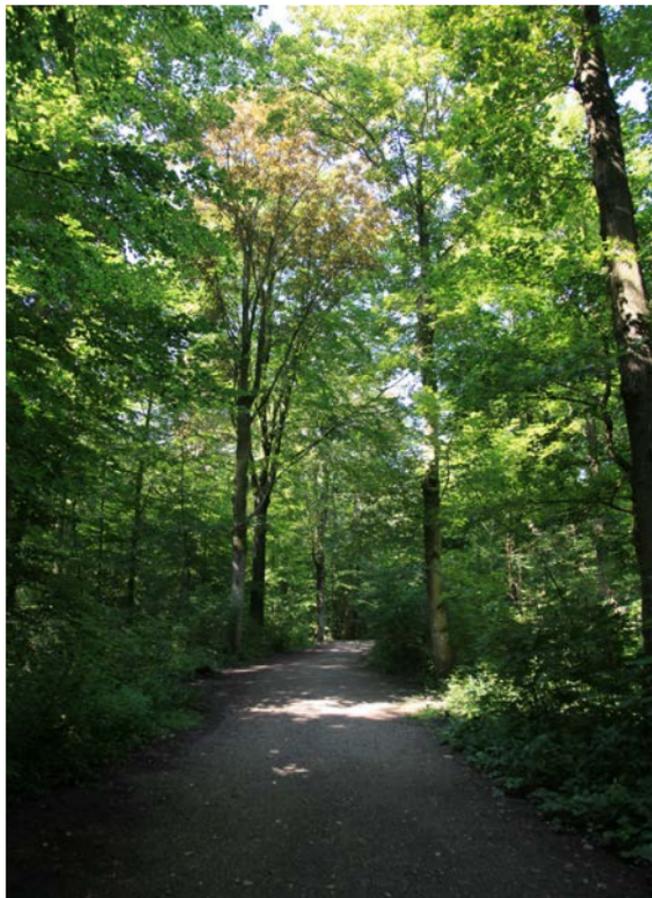
Landschatspark – Essen Allemagne Renaturation et Culture industrielle



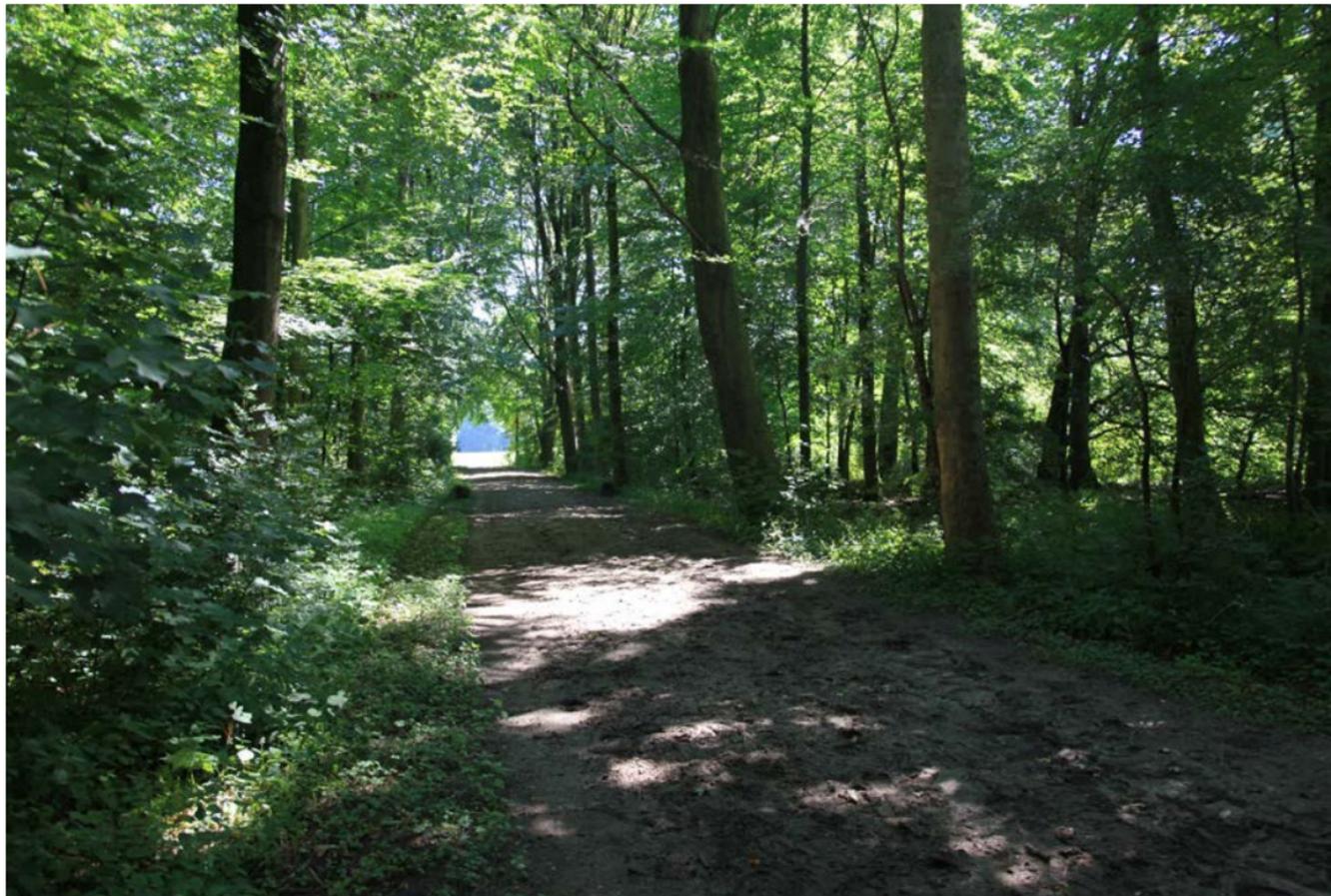
Landschatspark – Essen Allemagne Renaturalisation et Culture industrielle



Amsterdam Boss – Pays Bas



Amsterdam Boss – Pays Bas



Amsterdam Boss – Pays Bas



Amsterdam Boss – Pays Bas



Amsterdam Boss – Pays Bas



Amsterdam Boss – Pays Bas



Amsterdam Boss – Pays Bas



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris



Parc Sausset – Paris